

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT, Haïphong
filiale de Saint-Gobain,
des Glaces nationales belges
de la [SFFC](#),
de la [Société industrielle de Chimie d'Extrême-Orient](#)
et des Distilleries de l'Indochine

Société anonyme, novembre 1923.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 12 octobre 1923, p. 2, col. 5-6)

TONKIN

— On annonce que la Société financière française et coloniale va constituer une affaire de verrerie au Tonkin, avec le concours de Saint-Gobain, des Glaces Nationales Belges et de plusieurs sociétés indochinoises. L'usine sera construite à Haïphong, sur le terrain de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, et bénéficiera ainsi, tant pour la force motrice que pour diverses fournitures, des ressources déjà mises en œuvre pour l'usine de produits chimiques.

Société des Verreries d'Extrême-Orient
(*Le Ciment*, décembre 1923)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet, spécialement en Indo-Chine, la fabrication et la vente de tous produits en verre et en cristal. Siège à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann. Capital 5 millions en actions de 250 francs ; il pourra, dès à présent, être porté à 10 millions. En outre, il a été créé 10.000 parts bénéficiaires.

Administrateurs : MM. Octave Homberg, banquier, place des États-Unis, 18 ; Lucien Delloye, ingénieur, 102, avenue de Villiers ; Léonard Fontaine, industriel, 10, rue La-Boétie ; Jacques Lovenbach [[Saint-Gobain](#)], industriel, 64, avenue Malakoff ; Raymond Philippe¹, banquier, 1, avenue Friedland.

La Société des Verreries d'Extrême-Orient a été fondée par la Société de Saint-Gobain, la Société des Glaces Nationales Belges, la Société Financière Française et Coloniale, la Société des Distilleries Indo-Chinoises, la Société de Chimie d'Extrême-Orient.

Les usines sont construites à Haïphong (Tonkin), sur des terrains appartenant à la Société de Chimie, et dans le voisinage des usines de cette société.

Le but est de fabriquer tout ce qui concerne la verrerie.

L'Indo-Chine, en effet, a recours, pour cet article, à l'importation pour les 9/10^e de sa consommation.

¹ Raymond Philippe : représentant de la banque Lazard au conseil de la Société financière française et coloniale.

Nouvelles usines à Haïphong
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 novembre 1924)

[...] Une autre usine est en construction, qui aura pour effet une réduction dans le prix de la construction au Tonkin. C'est la grande verrerie qu'installe, à côté de l'usine de chimie [SICEO], la Société des verreries d'Extrême-Orient. Cette société, au capital de 5.000.000 francs mais qui va être porté à 10 millions de francs, compte parmi ses fondateurs, outre, bien entendu, M. Homberg, le Hugo Stinnes indochinois, la Société de Saint-Gobain, la Société financière de France et des colonies [SFFC] et la Société des glaces nationales belges, celle ci comme propriétaire des procédés Fourcault, qui ont fait leurs preuves en Extrême-Orient à la grande verrerie franco-belge de Tching-Wang-Tao et qui vont être appliqués à Haïphong. Cette usine fabriquera surtout le verre à vitres mais aussi les bouteilles, le flaconnage et la gobeletterie ; elle commencera sans doute à produire vers la fin de l'année prochaine. [...]

(L'Éveil économique de l'Indochine, 17 mai 1925)

La Société des verreries d'Extrême-Orient, qui a été constituée en octobre 1923, avec le concours de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, la Société financière française et coloniale [SFFC], la Société de Saint-Gobain, la Société des glaces nationales belges et la Société des distilleries de l'Indochine [SFDIC], entreprend actuellement l'établissement d'une verrerie à Haïphong selon toutes les règles de l'Art.

1925 (juin) : CAPITAL PORTÉ DE 5 À 10 MF



[Coll. Olivier Galand](#)

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de cinq millions de fr.
divisé en 20.000 actions de 250 fr. chacune

Capital porté à 10.000.000 de fr.
par décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 30 juin 1925

Statuts déposés chez M^e Pierre-Henri Moreau, notaire à Paris, le 16 octobre 1923

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 4 décembre 1924

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

donnant droit à un dix millième de la portion des bénéfices attribuée aux parts bénéficiaires en vertu
de l'article 47 des statuts
Par délégation du conseil d'administration : ?
Un administrateur (à droite) : Octave Homberg

CHRONIQUE DE HAIPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1925)

OBSÈQUES — Hier, lundi quatorze septembre, ont été célébrées les obsèques de monsieur Nauertz, ingénieur, chef des services techniques de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.

Le cercueil arriva en gare d'Haïphong par le train de 5 h. 40 et le R. P. Massip procéda à la levée du corps qui fut ensuite placé sur un char funèbre de première classe.

.....
Lecoq, directeur, et Triollet, secrétaire de la Verrerie d'Extrême-Orient

Verreries d'Extrême-Orient

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
20 novembre 1925)

Le capital a été porté de 5 à 10 millions par l'émission de nouvelles actions de 250 francs. L'usine n'est pas encore en marche.

UNE NOUVELLE VERRERIE TONKINOISE ALLUME SES FOURS

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
11 décembre 1925)

La Société des verreries de l'Extrême-Orient va mettre incessamment en service la nouvelle usine de Cua Cam à Haïphong. La fabrication commencera dans la première quinzaine de janvier. Les verreries fabriqueront, outre des bouteilles, du verre à vitre.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG LA NOUVELLE VERRERIE DU CUA-CAM

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1926)

La Société des Verreries de l'Indo-Chine ayant ouvert une nouvelle usine à partir du premier février, nous avons voulu visiter cet établissement appelé à un grand avenir et qui, pour l'instant, est [le seul de son genre à fournir un produit] demandé par tout l'Extrême-Orient.

Sous la conduite de monsieur Lécuyer, un vrai technicien formé aux usines de Saint-Gobain, nous avons pu suivre toutes les phases de la fabrication des vitres.

Dans la cour de l'usine, on remarque de nombreux tas de sable siliceux et de pierres calcaires qui proviennent de la région de Quang-Yên. Le calcaire est placé d'abord dans une concasseuse qui, en un clin d'œil, réduit des blocs de plusieurs kilos en une poudre fine qui est mise en sacs et dirigée vers la salle de composition où se fait le mélange du calcaire pulvérisé avec le sable siliceux, le carbonate et le sulfate de soude, ces deux derniers produits venant d'Europe.

Le tout est mélangé intimement : on obtient alors une poudre blanchâtre qui est chargée dans des wagonnets placés sur un monte-charge qui les amène juste devant les fours où des coolies munis de pelles enfournent sans arrêt le mélange qui va devenir du verre.

Les fours sont du type Siemens à renversement. La cuve intérieure est d'une longueur de seize mètres sur 4 m. 75 de large. Le bassin de fusion a une capacité de 230 tonnes de verre. Quant au bassin d'étirage, il a trente mètres de long sur deux de large et contient 135 tonnes de verre. On peut bien penser qu'il faut une énorme somme de degrés de chaleur pour porter au point de fusion d'aussi grandes quantités de matières : aussi la température au voisinage du four aux nombreuses bouches est-elle infernale, on se demande comment peuvent résister les coolies qui surveillent la marche du feu. Par les « regards », on voit une lueur d'un rose aveuglant. Il faut, pour pouvoir distinguer la masse bouillonnante, se servir de verres bleus. Le four se règle mécaniquement au moyen de manettes et d'appareils de contrôle qui sont des merveilles de précision.

Le chauffage des fours se fait au gaz de houille, lequel est distillé sur place par un appareil halogène.

Les calories inutilisées des fours sont récupérées et produisent la vapeur nécessaire pour la marche de la soufflerie des gazogènes.

Le procédé employé pour l'étirage de la pâte de verre a été trouvé par un ingénieur verrier belge qui consacra vingt ans de travaux à la recherche de la solution et aboutit enfin à un procédé très simple bien que très ingénieux, mais il fallait encore le trouver.

Un bac rectangulaire en terre réfractaire constitue l'étireuse ; ce bac porte sur sa face supérieure un double évitements séparé par une saillie portant une fente longitudinale. La face inférieure porte un évitements en forme de V renversé dont la pointe aboutit à la fonte. Sous le poids de ce bac, qui flotte en quelque sorte sur la masse en fusion, la pâte monte et sort par la fente de la partie supérieure en un ruban incandescent qui se rabattrait mais en est empêché par deux conduites dans lesquelles circule de l'eau froide et entre lesquelles passe le ruban de verre qui, à leur voisinage, se refroidit assez pour qu'une légère pellicule solide se forme sur chaque face de la vitre qui, guidée dans un cadre, continue à monter en se refroidissant, puis en se recuisant, et finalement, le long ruban de verre monte doucement sans arrêt pour arriver au plancher supérieur à la salle de réception où il est coupé, au moment où il émerge hors de l'encadrement de direction, par un ouvrier qui, d'un trait de diamant, en fait des feuilles de la longueur désirée.

Ces feuilles de verre sont un peu troubles à leur sortie ; on les porte dans des cuves verticales emplies d'eau acidulée qui les rend limpides.

Les ouvriers annamites occupés à ces diverses manipulations sont en pleine formation et n'ont donc pas la sûreté de main nécessaire. Aussi, à chaque minute, on n'entend que du bruit de verres cassés, de quoi faire jubilai un vitrier, pour qui le bruit de verre cassé est musique la plus harmonieuse qui soit.

Cependant, on tire le plus possible des grands carreaux brisés en y découpant des vitres de petits calibres ; là encore, à la salle de découpage, les coupeurs novices sont maladroits. Cela se solde par de la perte d'argent des salaires alloués sans bénéfice aucun pour le moment, mais il est permis d'espérer que, dans quelques semaines, l'habileté manuelle annamite reprendra le dessus et que tout marchera à souhait. Voilà encore une nouvelle profession pour nos protégés, et qui s'ajoute à tant d'autres créées par nous ici, qui font vivre tant de travailleurs et leurs familles.

Dans quelques jours, l'usine commencera la fabrication des bouteilles, et cela entièrement à la machine.

Les trois machines qui seront employées sont des miracles de précision et sont l'œuvre d'un ingénieur français [Claude Boucher]. Ce sont tout simplement des merveilles car elles fabriquent entièrement la bouteille sans avoir besoin de surveillance ou de conduite ; toutes les manipulations se font auto magiquement.

Une salle des machines contient les compresseurs à air ainsi que la pompe à vide nécessaires à la marche des machines à bouteilles. Le tout marche à l'électricité, laquelle

est fournie par la grande centrale de la S I C. E. O. à une haute tension de 5.000 volts, courant triphasé que des transformateurs convertissent en 250 volts continu.

L'usine possède son atelier de réparations et d'entretien mécanique, une forge, une salle de fabrication de poterie réfractaire pour l'usage des fours, la confection des barrages pour arrêter les impuretés de la pâte, et des tireuses dont nous donnons la description plus haut.

Les caisses d'emballage sont faites également sur place.

L'usine a beaucoup de commandes, elle a déjà expédié ses produits sur Canton et autres villes, et M. Lecoq, le sympathique ingénieur chargé de la fabrication, est plein d'optimisme.

Nous le prions d'agrérer nos sincères remerciements, ainsi que M. Lécuyer, pour la très intéressante visite de cette usine à qui nous souhaitons une prospérité incessante, et pour leur amabilité à nous donner toutes les explications nécessaires.

VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL VARENNE (*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1926)

Puis on se rendit à la Verrerie du Cua-Cam où messieurs Lecoq, directeur, Triollet, secrétaire général, et Lécuyer, directeur technique, guidèrent M. le gouverneur général à travers la verrerie et devant les fours où règne une température torride.

La fabrication du verre à vitre et des bouteilles intéressa fort les visiteurs.

1926 (mai) : CAPITAL PORTÉ DE 10 À 15 MF

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*La Revue coloniale* (mensuelle), avril 1926).

Cette société va porter son capital de 10 à 15 millions.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de cinq millions de fr.
divisé en 20.000 actions de 250 fr. chacune

CAPITAL PORTÉ À 15 MILLIONS de FR.
par décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 14 mai 1926

Statuts déposés chez M^e Pierre-Henri Moreau, notaire à Paris, le 16 octobre 1923,
modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 20 novembre 1925

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann

ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS
AU PORTEUR

Par délégation du conseil d'administration : ?
Un administrateur (à droite) : Octave Homberg
Impr. E. Desfossés, Paris

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

La Société des Verreries d'Extrême-Orient porte son capital à 15 millions de francs.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1926)

M. Le~~co~~q, directeur de la Verrerie du Cua-Cam

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1926)

Pendant la réparation d'un four aux Verreries d'Extrême-Orient, il s'est produit un grave accident : une partie de la paroi du four s'est écroulée et 250 tonnes de verre en fusion se sont échappées. Outre cette perte, il faut estimer qu'un mois s'écoulera avant qu'on puisse rallumer un four et se servir du verre qu'il produit.

HYMENÉE

Henri Lécuyer

Germaine Rosa

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1926)

Samedi 16 octobre, à 17 heures, a été célébré la mariage de M. Henri Lécuyer, ingénieur, avec M^{lle} Germaine Rosa, la gracieuse fille de M^{me} Vve Valentine Rosa.

Le cortège arriva à la mairie en automobile ; la jeune mariée s'avança au bras de M. Lestang, notre sympathique receveur des P.T.T., suivie du fiancé qui donnait le bras à M^{me} Rosa, et des invités ; tous se dirigèrent vers la salle des mariages où M. le résident-maire procéda à la cérémonie civile. La jeune mariée portait une magnifique robe en crêpe blanc et satin avec dentelles argent de toute beauté qui lui seyait à ravir. Une mignonne petite-fille, Laurette Isnard, portait la traîne.

Les témoins étaient : pour le marié M. Lecoq, directeur des Verreries d'Extrême-Orient, pour la mariée, M. Massimi, des MM.

Les demoiselles d'honneur étaient M^{les} Fieschi et Deschwanden, les garçons d'honneur MM. Tricon et Dot.

Les formalités légales accomplies, le joyeux cortège se dirigea vers la cathédrale pour la cérémonie religieuse ; le R. P. Baro procéda à l'union des deux jeunes époux.

Après la cérémonie, un grand nombre de personnes vinrent à la sacristie pour congratuler les nouveaux mariés et apporter à M^{me} Vve Rosa, qui habile depuis longtemps notre ville, leurs sincères félicitations.

La noce fit ensuite une promenade vers le Lach-Tray et revint à Haïphong pour assister au repas qui eût lieu au grand Hôtel du Commerce. Remarqué parmi les invités, en plus des témoins et garçons et demoiselles d'honneur déjà cités plus haut : MM. Budelot, Valéri, Stail, M^{mes} Hautin, Maréchal, M. Tachoires^s, etc. etc.

Après le dîner, l'orchestre de l'hôtel fit danser tout le monde, dont de nombreux amis qui vinrent après le théâtre vider une coupe de champagne en l'honneur des deux époux.

Nous prions M^{me} et M. Henri Lécuyer d'agréer nos meilleurs vœux de bonheur.

Modifications
(*Le Ciment*, janvier 1927)

PARIS. — Société des Verreries d'Extrême-Orient, 96 bis, boulevard Haussmann. — Transfert du siège, 51, rue d'Anjou.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1927)

Arrivés de Hong-Kong par le *Hanoï* :
M^{me} et M. Jaspar², 1 bébé.

Les Grandes Entreprises en Cochinchine
par H.C. [H. CUCHEROUSET]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mars 1927)

Parmi ces entreprises, l'une des plus puissantes est la [Société française de dragages et de travaux publics](#).

À Haïphong, elle édifie l'immeuble de la Société financière française et coloniale*, dont notre illustration reproduit sous deux faces la maquette en carton pâte. Elle est également chargée des travaux d'agrandissement de l'usine des Verreries d'Extrême-Orient.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1927)

² Nous ignorons qui est ce Jaspar. Probablement un ingénieur belge.

L'Avenir du Tonkin du 11 mars 1929 mentionne un Otto Jaspar qui assiste à une fête à la Philharmonique de Hanoï en compagnie de Jules Jaspar, directeur des Éts Gratry et consul de Belgique au Tonkin.

.....

La Société des Verreries d'Extrême-Orient a mis en marche son usine de Haïphong au début de 1926 et a obtenu immédiatement, grâce à la perfection de son outillage, des produits parfaits, ce qui est d'autant plus remarquable que, même en Europe, la mise en route d'une verrerie nouvelle exige presque toujours une longue période de mise au point.

Les verres à vitre fabriqués par la société sont très supérieurs aux produits d'importation constitués généralement par les rebuts des usines belges. Aussi la progression des ventes suit une progression très marquée, dépassant même la production pour les derniers mois. De même, la bouteillerie a fonctionné dès le début de façon parfaite et en présence des débouchés très importants qui lui sont offerts, la Société a procédé à l'installation de nouvelles machines qui seront mises en marche très prochainement et permettront de tripler la production actuelle.

Malheureusement, cette industrie dépend plus qu'aucune autre encore du personnel, et pour une affaire lointaine, le personnel spécialisé est difficile à trouver. De très grosses difficultés ont surgi de ce chef et une réorganisation presque immédiate a dû être effectuée.

Le trouble qui en est résulté a provoqué des incidents qui ont contrarié cette belle marche technique. Mais il ne vous échappera pas que des difficultés de ce genre — si fâcheuses soient-elles — se résolvent toujours avec du sang-froid et de la fermeté et ne sont aucunement de nature à compromettre l'avenir d'une affaire bien conçue, bien réalisée et dont les possibilités se révèlent de plus en plus larges.

Société française financière et coloniale *[sic]*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

[...] La Société des verreries d'Extrême-Orient a mis en marche son usine de Haïphong au début de 1926 et a obtenu immédiatement, grâce à la perfection de son outillage, des produits parfaits ; cette société a devant elle un bel avenir. [...]

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1927)

Reviennent en France : M. de Boysson ³, administrateur délégué des Verreries d'Extrême-Orient.

Dans la Phynance coloniale
(*Les Annales coloniales*, 10 octobre 1927)

Notre confrère *Commentaires*, dont les échos documentés sont toujours utiles à lire et à retenir, publie sur deux des sociétés dont M. Octave Homberg est l'animateur, les échos suivants : [...]

³ Joseph-Antoin-Robert de Boysson (1891-1970) : ancien ingénieur principal du génie maritime, il s'occupe pour la SFFC de la relance des tramways de Hanoï et la représentera comme administrateur de la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine. Officier de la Légion d'honneur (1938).

Déception

En mai 1926, lorsque les actions et les parts « Verreries d'Extrême-Orient » furent introduites en Coulisse aux environs de 1.000 et de 3.500, sous le patronage de la Financière Française et Coloniale, l'usine, déclarait-on, venait d'être mise en marche, conformément aux prévisions des fondateurs, et les premières livraisons avaient donné toute satisfaction à la clientèle, etc., etc. Nous vous faisons grâce du reste.

Actuellement, actions et parts « Verreries d'Extrême-Orient » sont à peu près invendables. Les comptes au 31 décembre 1926 viennent seulement d'être présentés aux actionnaires ; ils se soldent par un maigre bénéfice (?) de 43.963 francs, et il ressort du bilan qu'à la fin de l'année dernière, la société avait déjà immobilisé la plus forte partie des 5 millions d'argent frais qu'elle avait appelés en cours d'exercice. C'est qu'il a fallu réorganiser l'usine, installer une nouvelle direction, etc. Bref, les « Verreries d'Extrême-Orient » ne sont pas encore au point et elles devront se procurer de nouveaux capitaux et, sans doute, jouer un peu de l'accordéon.

Cela n'a, du reste, rien de surprenant ni d'anormal et ne signifie nullement que l'affaire ne marchera jamais bien. Mais cela prouve que la méthode Homberg est mauvaise, [sinon] pour M. Homberg et ses amis, du moins pour les entreprises coloniales en général.

Verreries d'Extrême-Orient

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1927)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 février 1928)

Cette société fut créée en novembre 1923 au capital de 5 millions de francs En 1925, le capital fut porté à 10 millions et en mai 1926 à 15 millions de francs.

Cette entreprise créée par la Société financière, française et coloniale, la Compagnie de Saint-Gobain et la Société des glaces nationales belges offre toutes garanties, tant au point de vue technique qu'au point de vue financier.

La société créa une usine à Haïphong sur un terrain qu'elle acheta à la Société industrielle de Chimie d'Extrême-Orient et elle la pourvut de l'outillage le plus moderne utilisé en verrerie.

La fabrication commença en janvier 1926, mais au bout de quelques mois, on se heurta à de graves difficultés qui provenaient en partie d'erreurs et de l'insuffisance de certains éléments du personnel technique. Il fallut changer la direction locale et établir un programme de réorganisation.

L'exécution de ce programme est en retard sur les prévisions, mais de telles difficultés sont passagères et fréquentes dans une industrie aussi délicate que celle du verre.

La production s'est heurtée à la situation, très troublée que crée en Extrême-Orient la guerre civile chinoise. De plus, la Régie des Douanes de l'Indochine, qui a déjà passé à la société d'importantes commandes de bouteilles pour l'alcool, retarde les nouvelles commandes.

Ce sont là circonstances exceptionnelles et il est certain qu'une entreprise comme celle-ci a sa place marquée en Extrême-Orient. Les verreries d'Europe réalisent de gros bénéfices et il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même en Extrême-Orient. Il y a là des marchés dont l'importance croît chaque jour, notamment le marché chinois.

À ce point de vue, l'usine de Haïphong est fort bien placée et elle a pour transporter ses marchandises à Hongkong, à Canton ou à Shanghai un gros avantage sur ses rivales d'Europe et d'Amérique. De plus, le bon marché de la main-d'œuvre dans le delta du Tonkin lui permet de concurrencer victorieusement les verreries japonaises.

Financièrement, l'affaire est extrêmement saine. Le bilan se balance par 22.022.694 francs. À l'actif, les frais d'études et de premier établissement figurent pour 2.427.028 francs, les terrains pour 1.259.413 francs, les bâtiments pour 6.231.031 francs et le matériel pour 3.226.772 francs, soit pour ces quatre postes 13.144.844 francs.

L'exercice 1926 a laissé un solde créditeur de 44.963 francs qui fut entièrement affecté aux amortissements, etc.

N.D.L.R. (de *L'Éveil*). — Il y a quelque contradiction entre ces deux affirmations : « Cette entreprise offre toutes garanties au point de vue technique » et « On se heurta à de graves difficultés qui provenaient en partie d'erreurs et de l'insuffisance de certains éléments du personnel technique ».

Quant à la situation troublée que crée la guerre civile chinoise, elle existait avant que l'on ne songeât à créer la verrerie.

Enfin, le bon marché de la main-d'œuvre, c'est encore un de ces bobards que l'on peut répéter en France, mais auquel aucun industriel avisé ne croit au Tonkin. Maladroite et insouciante, la main-d'œuvre tonkinoise revient extrêmement cher, et si l'on compte les frais des indispensables contremaîtres européens, elle coûte plus cher que la main-d'œuvre européenne. Et nous croyons savoir qu'on le sait fort bien aux Verreries d'Extrême-Orient. D'autre part, certains produits devant être importés d'Europe à grands frais, les avantages d'une verrerie au Tonkin sur les verreries d'Europe sont moindres qu'on ne se l'imagine. L'affaire repose donc avant tout sur une direction hors ligne et stable et sur l'extension des débouchés locaux grâce à l'enrichissement progressif de la population indigène, dont l'usine de Haïphong est bien placée pour étudier les goûts et les besoins particuliers

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1928
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1928)

La Société des Verreries d'Extrême-Orient, après un départ excellent qui avait légitimé les meilleures espérances, et dont les glaces et les bouteilles fabriquées à Haïphong avaient été exposées au Grand Palais, à l'exposition du caoutchouc, dans le pavillon réunissant toutes les sociétés de notre groupe, a éprouvé de très graves difficultés techniques qui ont compromis momentanément le fonctionnement de l'usine et ont nécessité une réorganisation complète.

Le personnel dirigeant en Extrême-Orient, qui n'avait pas exactement tenu son siège social au courant de la situation et qui n'avait pas exécuté les instructions qui lui avaient été envoyées, a été remplacé au début de 1927.

En même temps que se produisaient ces incidents de fabrication, la Société était gênée au point de vue commercial, d'abord par le fait que des commandes de bouteilles très importantes promises par la Régie indochinoise étaient différées « sine die » et, en outre, par une crise générale sur le marché des verres à vitres qui a amené jusqu'en Extrême-Orient une baisse profonde des prix.

Tout cela a nécessairement causé à la Société des pertes importantes qu'il eût été long de combler, même en admettant, ce que les derniers renseignements parvenus laissent espérer, que le fonctionnement régulier de l'usine soit désormais assuré. Aussi, avons-nous cru de bonne politique et conforme aux intérêts bien entendus de notre Société, de faire remise à la Société des Verreries d'une partie de son passif envers nous, moyennant certaines contreparties qui nous ont été données par les principaux promoteurs et actionnaires de cette Société.

La Société des Verreries, dont la situation se trouvera ainsi assainie, pourra, avec une augmentation de capital d'un faible montant, se procurer les fonds nécessaires à la reconstitution de ses stocks et de son fonds de roulement et disposer d'un instrument de travail complètement corrigé et remis au point. En même temps, la participation que nous avons dans cette affaire sera d'une valeur mieux consolidée.

L'avenir de l'entreprise dépendra évidemment des débouchés qu'elle trouvera en Extrême-Orient, mais de ce côté aussi, la situation s'améliore, car une entente entre les producteurs européens de verre va permettre de mettre les prix de vente dans le monde entier en rapport plus normal avec les prix de revient.

Société des verreries d'Extrême-Orient
(L'Éveil économique de l'Indochine, 18 novembre 1928)

Les comptes de 1927 se soldent par un déficit de 399.209 fr. contre, l'an dernier, un bénéfice de 43.963 fr. porté aux amortissements.

Le rapport signale que, du fait des erreurs initiales de la direction locale, la société n'avait pu obtenir une marche régulière du four. D'autre part, la crise chinoise a rendu très difficile l'écoulement de la production des machines à vitres travaillant à plein rendement.

Dans ces conditions, le conseil a estimé prudent de réduire la production et de reconstruire le four.

Ces travaux, commencés au début de 1928, ne pourront vraisemblablement pas être terminés avant fin 1928. Une partie du personnel a dû être licenciée. Le programme d'extension de la bouteillerie a été réalisé. Le four fonctionne avec un rendement satisfaisant.

Les pertes ont pu être compensées grâce à un secours financier consenti par la Société française financière et coloniale, contre abandon à cette dernière de parts bénéficiaires reçues à l'origine par les autres groupes fondateurs.

N.D.L.R. — Nous avons eu l'occasion de visiter l'usine au début de ce mois ; nous l'avons trouvée entièrement remaniée et apparemment sortie de la période critique. En l'état des travaux, on pouvait se rendre compte à la fois de l'étendue des erreurs de conception des débuts et de l'importance de la remise au point.

Le four à bouteilles est muni d'un appareil perfectionné, qui a permis aux excellents techniciens qui composent maintenant l'état major de l'usine, d'arriver à une fabrication parfaite.

Cette excellente fabrication a aussitôt ouvert à l'usine les marchés de Hongkong, Singapour et Bangkok où l'exemple des grandes maisons de boissons gazeuses Watson (Hongkong), Frazer et Neave (Singapour), etc. semble devoir être suivi par beaucoup d'autres fabriques similaires de cette partie de l'Extrême-Orient, en particulier à Java, où le débouché est considérable. Maintenant, l'écoulement de la fabrication des bouteilles semble en grande partie assuré par la seule exportation des bouteilles ; or le marché local est susceptible de devenir lui-même considérable.

Lorsque la fabrication des vitres sera remise au point, elle trouvera un bon débouché sur place, étant donné la tendance de plus en plus marquée des indigènes à remplacer leurs chaumières en bambou sans fenêtres, par des maisons de briques munies de fenêtres à vitres, et les échoppes ouvertes par des boutiques à l'europeenne.

Enfin, l'usine se propose, une fois cette seconde mise au point réalisée, d'entreprendre successivement la fabrication des petits miroirs de camelote, qui auront certainement un énorme succès dans l'intérieur, puis celle des glaces de grande dimension, qui demande des soins et un outillage spéciaux.

On peut estimer à 20.000.000 de fr. ce qu'aura coûté cette usine une fois cette mise au point terminée et il semble bien que, dès maintenant, cette affaire est assurée du succès. Voilà qui prouve que, dans ce pays, il faut avant tout s'assurer d'un personnel de tout premier ordre

Société des Verreries d'Extrême-Orient
(*Le Ciment*, novembre 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927, accusant une perte de 399.209 fr. 32.

Le rapport indique, en ce qui concerne l'usine d'Haïphong, que les erreurs initiales de la direction locale se sont révélées plus graves qu'on ne pouvait le prévoir au début ; de plus, les-conditions économiques générales en Extrême-Orient, notamment la désorganisation complète du marché chinois, ont rendu très difficile l'écoulement dans des conditions avantageuses de la production des machines à vitre travaillant à plein rendement. Pour ces raisons, la production en vitres a été réduite et la reconstruction du four sur des bases meilleures a été commencée. En 1927, a été réalisé le programme prévu d'extension de la bouteillerie. Le rendement actuel est satisfaisant. Mais la régie des alcools ayant ajourné à une date ultérieure la réalisation de son programme de transformation d'emballages, la Société doit chercher ailleurs des débouchés sur les marchés d'exportation.

La remise de dettes consentie par la Société financière française et coloniale a été compensée uniquement par l'abandon au profit de cette dernière de parts bénéficiaires.

Pour terminer le programme de réorganisation, le conseil sera amené sous peu à user de la faculté donnée par l'assemblée extraordinaire du 26 mars 1926 et à porter le capital à 20 millions.

MARIAGE
Yvonne Benoit
Georges Feniès
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1929)

Le mariage de M. Georges Louis Feniès, ingénieur des Arts et Manufactures, avec M^{me} Yvonne Benoit aura lieu demain 19 janvier, à 8 h. 30.

Les témoins seront : M. Lucien Gallois, ingénieur des Arts et Manufactures, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, directeur général de la Société des Verreries d'Extrême-Orient, et M. André Grougrou, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine.

Nos souhaits de bonheur aux futurs époux,

[SFFC*]
Les attaques contre M. Octave Homberg
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 janvier 1929)

[...] D'autres sont surcapitalisées par suite d'études insuffisantes, de malfaçons, et de gros déboires au début. Telle est la Société des verreries d'Extrême-Orient qui vient de reconstruire à peu près entièrement son usine et qui, si elle continue à améliorer,

comme elle l'a fait, sa fabrication et à demander des débouchés non à la politique, c'est-à-dire aux achats administratifs et à la protection douanière, mais à l'habileté du chef de son service commercial, sera, d'ici peu, une bonne affaire, susceptible de rémunérer les capitaux représentant l'outillage utile, mais peut-être moins bien ceux qui représentent l'outillage gâché. Le pouvoir d'achat de la population se développe en effet rapidement. [...]

(*Les Archives commerciales de la France*, 25 janvier 1929)

PARIS. — Modification. — Société des VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT, 51, Anjou. — Capital porté de 15.000.000 fr. à 20.000.000 francs. — 22 déc. 1928. — *Ann. Parisiennes*.

TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1929)

Sont arrivés au Tonkin par le Cap-Saint-Jacques : M. et M^{me} Jaspar, des Verreries d'Extrême-Orient, et un enfant.

ON DIT
(*Le Colon français républicain*, 27 juin 1929)

Que le tribunal correctionnel de Haïphong. s'est montré sévère contre les grévistes de la verrerie et qu'il aura la même attitude contre les nommés Nguyen-van-Ty dit Ty-Gu, Vu-van-Quy, Pham-van-Thinh dit Vuong, Nguyen-van-Truc, dit Gô, Truong-van-Trang et Dang-van-Luong, employé à la Cotonnière, meneurs d'une grève partielle d'ouvriers de cet établissement qui ont été déférés au Parquet pour infraction aux articles 414 et 415 du code pénal.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1929)

Verreries d'Extrême-Orient. — Les comptes de l'exercice 1928, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre, présentent un bénéfice d'exploitation de 658.275 francs, absorbé entièrement par les frais généraux et les amortissements.

Le bilan au 31 décembre 1928 témoigne du redressement effectué. La remise de dettes, consentie par la Société financière française et coloniale, a permis d'assainir complètement la situation financière.

VERRERIES D'EXTREME-ORIENT
(*Le Journal des débats*, 1^{er} octobre 1929)

C'est en 1923 que fut constituée cette entreprise : la Société financière française et coloniale en fut la marraine.

En 1926, le rapport du conseil d'administration célébrait les conditions remarquables dans lesquelles s'effectuaient la mise en marche de l'affaire, la préparation des débouchés, les marchés et les commandes.

En 1928, l'assemblée générale recevait l'aveu des désillusions de ce même conseil : erreurs initiales de la direction locale, difficultés d'ordre économique, licenciement d'une partie du personnel technique, etc.

Avant-hier, enfin, les comptes de 1928 étaient approuvés, mais ils accusent des bénéfices sur ventes et produis divers de 658.275 fr. contre 778.483 fr. en 1927, et l'absorption de près de 600.000 fr. par les frais généraux et les agios.

Évidemment, il n'est point d'affaires qui ne soient à l'abri des déceptions et des coups du sort, mais leurs actions et leurs parts n'ont pas toutes été introduites au marché Hors Cote, au prix fort, comme celles des Verreries d'Extrême-Orient, qui l'ont été à 1.050 fr. et 3.800, alors que quelques cotes officieuses seules en inscrivent aujourd'hui les prix à 250 et 650.

Échos de Bourse
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1929)

Nous empruntons à notre confrère *Commentaires*, les échos suivants :

Fredaine !

L'Indochine est en passe de devenir un pays essentiellement mélomane. Les coups d'accordéon, dont les échos plaintifs parviennent jusqu'à la mère-patrie, se suivent à une cadence endiablée. La « Société française des verreries de l'Indochine *[sic : d'Extrême-Orient]* » descend de l'estrade après avoir réduit son capital de 5 à 2 1/2 millions et reporté à 7 1/2 millions. Madagascar est à son tour atteinte par la contagion.

Mais pourquoi diable tant de capitaux français, représentant souvent le fruit d'une patiente économie, sont-ils allés se fourvoyer dans ces bals musette ?

Les affaires de M. Octave Homberg sont décidément dans le trente-sixième dessous.

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 5 mai 1930
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1930)

.....

La Société des Verreries d'Extrême-Orient a terminé la réorganisation technique dont nous vous avons entretenus l'année dernière. Une mission pour laquelle la Compagnie de Saint-Gobain avait prêté le concours d'un de ses meilleurs ingénieurs, a confirmé que la qualité des fabrications était excellente et que la Verrerie d'Haïphong pouvait soutenir la comparaison avec les meilleures usines européennes. La Société fait actuellement les plus grands efforts pour assurer ses débouchés commerciaux : elle a été gênée par la crise économique qui sévit actuellement en Extrême-Orient et par l'inexpérience de sa clientèle qui ne fait pas de différence entre les produits de choix

que lui offre la Société et les rebuts des usines européennes auxquels l'Extrême-Orient servait jusqu'au présent de débouché.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1930)

Reviennent en France : MM. Jaspar, consul de Belgique, qui rentre par le Siam et Penang.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} octobre 1930)

Les Verreries d'Extrême-Orient ont éprouvé en 1929 une perte de 484.511 francs. Cette société souffre de la crise qui sévit en Extrême-Orient et elle se heurte sur les marchés voisins de l'Indochine — laquelle ne suffit pas à absorber toute sa production — à une vive concurrence.

Du 1^{er} octobre 1929 au 30 août 1930, la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin a vendu 21.175 tonnes de phosphates contre 15.040 au cours de la période correspondante du précédent exercice.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 octobre 1930)

Réélection J. Pierret et G. du Rostu ⁴, commissaires des comptes.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 novembre 1930)

Constitution : le 16 octobre 1923, pour 99 ans. Objet : fabrication et vente de tous produits en verre et en cristal. Capital : 20 millions en 80.000 actions de 250 fr. Il existe 10.000 parts bénéficiaires. Répartition : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde : 70 % aux actions et 30 % aux parts.

Les actionnaires des Verreries d'Extrême-Orient, réunis en assemblée le 26 septembre, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier et laissant apparaître une perte de 484.511 fr., alors qu'en 1928, l'exercice s'était soldé sans bénéfices ni pertes.

Nous comparons d'ailleurs ci-après les deux derniers comptes de profits et pertes:

	1928	1929
--	------	------

⁴ Georges Levesque du Rostu (Ancenis, 1888-Paris-XIII^e, 1974) : docteur en droit, secrétaire général de la Société financière française et coloniale, son représentant dans de nombreuses filiales comme scrutateur, commissaire des comptes, administrateur.

CHARGES		
Frais généraux	230.529 08	232.445 21
Intérêts et agios	270.441 28	573.705 45
Amortissements	157.304 79	562.718 95
	<u>658.275 15</u>	<u>1.368.869 61</u>
PRODUITS		
Bénéfice sur ventes	658.275 15	884.358 39
Rappel des charges	658.275 15	1.368.869 61
Perte de l'exercice	<u>néant</u>	<u>481.611 22</u>

Le rapport du conseil signale que l'exercice 1929 a permis d'achever le programme général d'immobilisations.

La construction du nouveau four à vitres a été terminée dans le courant de l'exercice et la mise en route de ce four a été réalisée au mois de juillet 1929 dans des conditions satisfaisantes. Les travaux de constructions ont été exécutés avec des précautions particulières en ce qui concerne les fondations.

La société a achevé également diverses constructions ou aménagements complétant les installations principales, notamment des magasins et ateliers annexes (menuiserie, découpe, miroiterie), des parcs à bouteilles, etc.

En outre, la société a achevé l'installation, d'une part, de l'atelier de miroiterie et d'argenture annexé à l'usine d'Haïphong, et, d'autre part, du magasin de verreries diverses à Hanoï.

Le programme de mise en état de l'affaire étant ainsi achevé, dispose maintenant des moyens prévus de vente et de production.

Les produits fabriqués dans le courant de l'exercice sont de bonne qualité, aussi bien pour le four à bouteilles qui a continué à fonctionner normalement pendant toute l'année, que pour le four à vitres dont le fonctionnement a été satisfaisant dès la mise en route.

Les bons résultats techniques obtenus ont malheureusement été neutralisés par les sérieuses difficultés rencontrées au point de vue commercial.

Pour les bouteilles, le marché indochinois n'a pas offert un débouché suffisant.

Pour le verre à vitres, les résultats commerciaux ont été meilleurs grâce aux prix pratiqués en Indochine ; mais la consommation indochinoise ayant été inférieure à la production du four, le stock s'est accru en fin d'année et, pour le réduire, le conseil a décidé de suspendre la fabrication pendant quelques mois dans le courant de l'année 1930 en profitant de cette période de chômage pour la révision périodique des réfractaires du four.

Nous comparons ci-après les deux derniers bilans au 31 décembre :

	1928	1929
ACTIF		
Frais de constitution	371.679 76	1 00
Frais d'études	2.383.664 28	2.261.370 94
Terrains	1.378 534 28	1.330.285 01
Bâtiments	6.199.049 06	7.009.956 27

Matériel	5.110.037 94	8.748.734 47
Mobilier	211.186 34	241.024 12
Travaux en cours	1.414.568 65	32.320 89
Caisses et banques	2.351.620 25	19.954 10
Débiteurs divers	1.101.666 59	646.791 03
Approvisionnements	3.493.744 75	4.143.057 05
Marchandises	289.138 40	539.940 75
Produits fabriqués	3.060.167 45	4.668.214 05
Licences et brevets	142.150 00	142.140 00
Compte d'ordre	—	6.982 57
Profits et pertes 1927	399.209 32	399.209 32
Profits et pertes 1929	—	484.511 22.
	27.900.947 97	30.837.472 79
PASSIF		
Capital	20.000.000 00	20.000.000 00
Prime démission	5.000.000 00	—.
Créditeurs divers	6.006.016 95	9.561.864 29.
Comptes d'ordre	1.395.930 12	273.603 50
Dépréciation stocks	—	1.000.000 00
	27.900.947 07	39.817.472 79

À l'actif, l'augmentation des comptes Bâtiments, Matériel, Outilage et Installations et, par contre, la diminution du compte Travaux en cours ramené de 1.400.000 fr. à 32.000 fr., traduisent l'achèvement du programme général des installations.

L'augmentation du stock de produits fabriqués est la conséquence de la reprise de la fabrication du verre à vitres et des difficultés de vente, dont il a déjà été question. Une bonne partie de ce stock correspond à des commandes reçues qui n'ont été livrées qu'au cours de l'exercice 1930 et conservées d'autre part, au passif, la provision de 1 million de francs constituée en 1928 pour faire face aux dévalorisations possibles sur notre stock.

Au passif, le compte Créditeurs divers est en augmentation de 3.500.000 francs par suite des crédits auxquels la société a dû recourir pour achever son programme.

Les comptes d'ordre comprenaient au bilan précédent la provision de 1 million de francs constituée en 1928 qui vient d'être signalée ; pour plus de clarté, il a été créé au bilan actuel un nouveau compte Provision pour dépréciation de stocks auquel cette provision a été intégralement versée.

Les autres postes du bilan et du compte de profits et pertes n'appellent pas d'observations particulières.

Cette société, gênée dans ses débouchés, se heurte, en outre, à la crise générale économique : mais elle a des possibilités et il est possible que son avenir comporte certaines améliorations.

Cette industrie est représentée par deux verreries dont l'une a toujours compté sur l'Administration pour vivre et l'autre a dû compter sur elle-même, donc sur les capacités de ses techniciens et l'habileté de son service commercial. La première a finalement abouti à un échec, qui coûte cher au budget, l'autre est arrivée non seulement à fabriquer des bouteilles et des vitres impeccables, mais à leur trouver par ce temps de crise et de dumping, des débouchés sur les marchés de Hongkong et de Singapour où il s'agit, non de protection douanière ou de commandes administratives, mais de qualité meilleure que celle des produits concurrents. Ayant ainsi prouvé ce qu'elle valait技iquement et commercialement, la Société des Verreries d'Extrême-Orient peut maintenant figurer au premier rang des industriels solidement établies en Indochine et d'un bel avenir. Elle fait vivre 18 employés européens et 600 familles annamites ; ses ouvriers touchent des salaires qui vont jusqu'à cent piastres par mois, pour certains ouvriers très travailleurs, forts et d'une grande dextérité. Un bon nombre gagnent 45 \$, ce qui constitue un beau salaire au Tonkin et fait d'un homme un petit bourgeois.

Voilà donc la meilleure preuve de la bienfaisance de l'effort. Si l'État avait confié à cette société d'énormes commandes, payées d'avance et acceptées d'avance, il est probable que l'on ne se serait pas tant soucié d'avoir des techniciens et un matériel hors ligne.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT (*Le Journal des débats*, 7 juillet 1931)

Les comptes du dernier exercice, résumés dans nos informations du 23 juin, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 3 juillet. Rappelons que cet exercice se solde par une perte de 1.400.133 fr., portant le déficit total à 2.284.153 fr.

Verreries d'Extrême-Orient (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 août 1931)

Dans une de nos précédentes chroniques, nous avons déjà indiqué les résultats de cette société pour l'exercice 1930.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 3 juillet a approuvé les comptes.

La nomination de la Société financière française et coloniale [SFFC] en remplacement de M. O. Homberg a été ratifiée.

Le conseil indique dans son rapport qu'aucune nouvelle immobilisation n'a été faite au cours de l'exercice. Tous les efforts se sont portés sur l'amélioration de la fabrication et du prix de revient. Des rendements très satisfaisants ont été obtenus pour la fabrication des verres à vitres.

Une forte augmentation des ventes a été enregistrée dans le domaine commercial aussi bien en Indochine que dans les pays voisins, notamment à Hongkong et à Singapour.

Par ailleurs, le rapport signale que grâce aux commandes de bouteilles reçues en 1930, l'usine a fonctionné de façon continue.

Le conseil explique que la perte de l'exercice est due à la réévaluation des stocks à un prix inférieur au prix de vente et à l'effondrement de la monnaie chinoise.

La foire de Namdinh : un défi à la crise
par H. Cucherousset
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 décembre 1931)

La Société des verreries d'E.-O. avec ses glaces, ses produits Pyrex, ses bouteilles de nuoc mam de Phanthiet hermétiquement bouchées, ses verres pour hublots de chaloupes et bateaux, ses lustres de verre dépoli, etc., a le succès que lui avaient prédit ses amis et auquel elle ne croyait pas ; elle saura maintenant que son grand succès à l'exportation ne doit pas l'empêcher de travailler la clientèle indochinoise, si insignifiante qu'elle puisse paraître au début.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1931)

HEUREUSE NAISSANCE. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance survenue le 23 à 2 heures de Ryan, Roland, Alain, fils de M. Charles, Édouard Anthony, le sympathique directeur commercial des Verreries d'Extrême-Orient, et de Madame, née Yvonne Lamouroux.

Nous adressons aux parents, si estimés ici, nos meilleurs compliments et nos souhaits au bébé.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 janvier 1932)

DÉPARTS. — Sont partis samedi matin, à 5 heures, par le *Désirade* :
À destination de Marseille : M^{me} et M. Jaspar, 1 enfant.

CHRONIQUE DE HAIPHONG
LE DUC ET LA DUCHESSE DE BRABANT À HAIPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1932)

M. [Jules] Jaspar présenta ... à L. L. A. A. R. R. les membres de la colonie belge, parmi lesquels nous avons remarqué : ... M^{me} et M. Laurey, des Verreries ...

INAUGURATION DU MUSÉE LOUIS-FINOT
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1932)

Fourniture et montage des vitrines du musée.

[Le mauvais rendement du portefeuille des Distilleries de l'Indochine]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 mars 1932)

L'ACTIONNAIRE. — Les Verreries d'Extrême-Orient... à

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, nous lui achetons des bouteilles.

L'ACTIONNAIRE. — C'est un fournisseur et non pas un client. Vous devez donner des avantages à vos clients et non pas à vos fournisseurs.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — C'est un moyen d'acheter bon marché nos bouteilles.

LE PREMIER ACTIONNAIRE. — La concurrence ne peut pas jouer.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons, au contraire, intérêt à avoir des participations parmi nos fournisseurs. Nous n'avons aucune participation dans des affaires concurrentes.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT

(*Le Journal des débats*, 12 mai 1932)

Une assemblée extraordinaire réunie le 9 mai a ratifié l'augmentation du capital, de 5 millions à 15.500.000 fr. Rappelons que le capital avait été préalablement ramené de 20 millions à 5 millions de francs.

NOTRE CARNET FINANCIER

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

Les Verreries d'E.-O. ont perdu 81.000 francs en 1931, ce qui porte à 2.284.153 francs la perte totale.

Dans le rapport du conseil d'administration des Verreries d'Extrême-Orient, nous lisons cet intéressant passage :

La fabrication bouteilles a été reprise à fin avril 1932 après un chômage de 8 mois et avec un carnet de commandes qui nous permettra d'exécuter une campagne vraisemblablement de courte durée. La situation du marché des bouteilles, pour lequel nous sommes largement tributaires de l'exportation, reste très médiocre par suite de la diminution de la demande et de l'avilissement des prix de vente provoqué par une concurrence sévère favorisée par la dépréciation des monnaies anglaise et japonaise.

Le marché indochinois reste peu important en raison de la concurrence des bouteilles de ramassage d'eaux minérales et de vin, importées en grandes quantités dans ce pays. Nous avons réussi, néanmoins, à maintenir, tant en Indochine qu'à l'exportation, des relations suivies avec tous nos principaux clients qui reconnaissent la qualité de notre fabrication. Au surplus, nous conservons l'espoir que la situation s'améliorera, les besoins en bouteilles des marchés d'Extrême-Orient que nous pouvons atteindre aisément étant importants et susceptibles de se développer grâce à l'extension des fabrications locales de bière, de sodas et d'eaux gazeuses et à la diminution qui doit en résulter des importations européennes de ces produits qui nous font une concurrence indirecte par le ramassage ultérieur des bouteilles vides.

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1932)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 11 juillet a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931 qui font apparaître une perte de 481.546 francs.

Cette perte se trouve entièrement amortie par suite des décisions prises par l'assemblée extraordinaire du 21 avril dernier, qui a ramené le capital social de 20 à 5 millions.

En conséquence, un nouveau bilan a été établi à la date du 1^{er} janvier 1932, qui fait état de cette réduction du capital et des divers amortissements sur changes, frais d'études et de premier établissement, etc. Le conseil fait remarquer qu'il n'a pas eu à prévoir d'amortissement sur les stocks qui ne peuvent apporter aucun mécompte sur les ventes, et qu'il existe au passif une provision de 1.518.454 francs qui permettra éventuellement de faire face aux dépréciations ou risques divers qui pourraient se révéler au cours de l'exercice 1932.

Le conseil rappelle que l'augmentation du capital de 5 à 15 millions (500.000 fr.) effectuée le 9 mai 1932, a permis de rembourser la presque totalité des avances, et procuré des disponibilités pour la réalisation du programme industriel prévu.

En ce qui concerne l'exercice 1931, le conseil, dans son rapport, expose que la crise économique qui s'est fait sentir sévèrement en Extrême-Orient, a entraîné une diminution considérable des ventes de verre à vitres et de bouteilles, tant en Indochine qu'à l'exportation.

En présence de cette situation, le conseil a décidé, à la fin avril, l'arrêt de la fabrication du verre à vitres et à fin août celle des bouteilles. Ces circonstances ont entraîné pour la société de très lourdes charges.

Le conseil souligne que la perte de 481.546 fr. est sensiblement égale au montant nets que la société a dû payer sur les avances consenties par les banques et des pertes de change du fait de la baisse de la monnaie d'argent, ainsi que de l'exécution de certains contrats en livres passés avant la chute de la monnaie anglaise. Dans ces conditions, ajoute le conseil, on peut dire que l'exploitation a été équilibrée, si l'on tient compte des charges exceptionnelles supportées.

La fabrication des bouteilles a repris en avril 1932, avec un carnet de commandes qui permettra une campagne de courte durée, le marché restant très médiocre. Le conseil poursuit un effort pour l'exportation du verre à vitres sur le marché d'Extrême-Orient, le marché indochinois étant considérablement réduit.

Le conseil poursuit actuellement des modifications de l'outillage pour permettre des qualités et des dimensions pouvant être écoulées sur ces marchés.

L'exercice 1932, conclut le rapport, apparaîtra comme un exercice de transition consacré à la diminution des stocks anciens, à la transformation de l'outillage et à la recherche de débouchés nouveaux.

Au cours de l'exercice, la Société financière française et coloniale a donné sa démission d'administrateur.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. Giscard d'Estaing, Guignard⁵, Gentil et Geoffroy et a réélu M. Boyaval, administrateur sortant.

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT (*Le Temps*, 26 juillet 1933)

L'assemblée du 25 juillet a approuvé les comptes de 1932 qui se sont soldés par une perte de 1.123.160 francs. L'exercice précédent avait fait ressortir une perte de 481.545 francs, qui avait été amortie par prélèvement sur la « provision pour dépréciations et risques », laquelle avait été ainsi réduite à 133.029 francs.

⁵ Georges Guignard (1875-1956) : polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur délégué des Sucreries et raffineries de l'Indochine (1928). Voir [encadré](#).

Le rapport fait ressortir que la société a éprouvé en 1932, d'une façon plus accentuée, les effets de la crise économique mondiale. Les établissements ont mis à profit l'inactivité forcée pour mettre au point le nouvel outillage qui permet la production d'après le système Pittsburgh, le meilleur actuellement connu. La qualité du verre ainsi obtenu est supérieure avec un prix de revient sensiblement moindre.

L'augmentation du capital à 15.500.000 francs réalisée en 1932 après sa réduction à 5 millions, a permis de rembourser une grande partie des avances, les postes « créditeurs » sont ainsi revenus de 1 million et demi à 3 millions de francs.

En remplacement de M. [Marcel] Geoffroy ⁶, démissionnaire, l'assemblée a ratifié la nomination de M. Toché ⁷ aux fonctions d'administrateur. M. Lucien Delloye [Saint-Gobain], administrateur sortant, a été réélu.

LES ANNAMITES CHEZ EUX
par René Bouvier [adm. délégué SFFC]
(*La Revue des deux mondes*, octobre 1933)

[927] Une importante verrerie est mise en marche à Haïphong pour fabriquer des glaces [Verreries d'Extrême-Orient (SFFC)]. La mise au point d'une telle fabrication en Belgique et aux États-Unis comporte souvent des [926] semaines de casse. Au bout de quinze jours, la main-d'œuvre est formée, les ouvriers ont attrapé le tour de main voulu, les pertes sont presque insignifiantes.

S. M. Bao-Dai au Tonkin
(*Chantecler*, 30 novembre 1933)

Vendredi 1^{er} décembre
Visite de les Verreries d'Extrême-Orient, de la cimenterie, de la sapèquerie, de la fabrique de tapis [Hàng-Kênh].

1933 : arrêt de la fabrication de verre à vitre après accord avec l'industrie métropolitaine.

HANOÏ

EN FLANANT
IV
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1933)

⁶ Marcel Geoffroy : directeur de la SFFC en Indochine : administrateur de la Société coloniale d'éclairage et d'énergie, membre de la commission des concessions constituée par le gouverneur général Varenne (1926), chargé de la création des succursales de la SFFC au Tonkin (1928), administrateur de Chalandage et remorquage de l'Indo-Chine, liquidateur de l'Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient (SCEO), à Haïphong.

⁷ Carlo ou Charles Toché (1886-1968) : fils de Charles Toché, artiste peintre, et de Marie Trastour. Marié à Alice Collette, fille d'Henri Collette, ingénieur des poudres. Polytechnicien. Capitaine du génie, proche du général Ferrié, pionnier des télécommunications. Directeur (1923), puis administrateur (1932) de la SFFC. Son représentant dans diverses affaires. Démissionnaire en 1934. Administrateur d'entreprises d'électricité et de tramways. Officier de la Légion d'honneur.

.....
Le beau magasin que tenait au tournant de la rue Lamblot la Société des Verreries a fermé et c'est grand dommage, car on y trouvait des choses bien pratiques : glaces, lampes, lustres, verres à vitre, verreries diverses, le tout de présentation parfaite et d'excellente qualité.

Bao-Dai au Tonkin
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1934)

.....
Le 1^{er} décembre, c'est l'arrivée à Haïphong. Foule énorme, réception solennelle par M. Bouchet, dépôt d'une gerbe au monument aux morts, [visite de la verrerie du Cua-Cam](#), de la cimenterie, de la filterie Cuny ; à la philharmonique, réception des groupements annamites, discours de M. Pham kim Bang, conseiller municipal, remise de décorations. Après le déjeuner, visite des établissements Testudo, de la sapèquerie de Poinsard et Veyret, de la manufacture de tapis Hangkenh.

Puis réception à Kien-An, visite de Phu-Lien, visite de Doson, thé au Pagodon, retour à Haïphong, soirée de gala au théâtre.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} mars 1934)

[...] La Société des verreries d'Extrême-Orient, à la suite de sa réorganisation financière, a transformé son outillage. Malgré la crise économique qui sévit en Extrême-Orient, la demande importante qui existe pour des produits de cette qualité permet d'assurer à l'usine de Haïphong un débouché suffisant pour sa fabrication, mais la concurrence acharnée des divers producteurs européens maintient des prix extraordinairement bas qui sont encore déficitaires. [...]

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

[...] La Société des verreries d'Extrême-Orient, durement éprouvée par la crise économique qui sévit en Indochine, malgré la bonne qualité de ses fabrications et des compressions de dépenses extrêmement sévères, a dû restreindre momentanément son activité. [...]

Malhonnêtes ou imbéciles
(*Chantecler*, 21 juin 1934)

Sous ce titre, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est parfaitement clair, la *Dépêche de Saïgon*, sous la signature de M. Lachevrotière, publie un extrait du compte rendu déjà donné des séances de la Commission permanente du Grand Conseil,

spécialement relatif à une affaire de bouteilles vides, qui fit déjà grand bruit l'année dernière.

Nous croyons intéressant de le reproduire, avant de le commenter :

Les verreries

« M. le président Lambert.— Messieurs, personne ne demande plus la parole ? Passons au chapitre 60. — Régie des alcools.

M. de Lachevrotière. — Je vois à l'article 2 :

« Dépenses accessoires » un crédit de 135.000 \$ 00 qui a été prévu et on a dépensé 529.65000, soit un dépassement de 394.650.

« On nous explique : « Un crédit de 364.154 \$ 00 doit être inscrit sur cet article pour balancer le compte des bouteilles ».

« M. Eutrope. — Oui, nous avons été obligés de payer cette somme aux sociétés de verreries du Tonkin en raison des contrats passés ; il a fallu prendre livraison des bouteilles commandées.

« M^e Mathieu. — Il est malheureux, alors qu'on savait que le monopole prendrait fin à une époque prévue, qu'on ait commandé inconsidérément tant de bouteilles. Ne pourrait-on pas tirer parti de ces bouteilles ?

« M. Eutrope. — Elles sont inutilisables. La plupart sont dévitrifiées.

« M. de Lachevrotière. — Messieurs, je trouve admirable l'empressement que l'Administration a mis en la circonstance à payer les deux sociétés de verreries. Cela est d'autant plus admirable que, pour d'autres, plus petits, moins puissants, moins bien en cour, on n'hésite pas à répondre : « Messieurs, nous ne disposons d'aucun crédit : Veuillez attendre ». Là, il n'y avait point de crédits disponibles, mais on s'empresse de payer et aujourd'hui, on nous demande de régulariser.

« Ceci, Messieurs, a compensé la mauvaise volonté du Grand Conseil, qui a eu le mauvais goût de refuser le contrôle du nuoc-mam et n'a pas apprécié à sa valeur les qualités du bouchage Herméticos ».

[Les *Verreries d'Indochine* hors de cause]

Nous avons déjà dit, à cette époque, que cette affaire de bouteille, intéressait seulement la Société des Verreries d'Extrême-Orient, sise à Haïphong, digue Cua Cam, et non pas la Société des Verreries de l'Indochine, dont M. Granval, qui proposa le système de bouchage Herméticos, est l'administrateur délégué. Ceci dit très simplement pour rétablir la vérité des faits et sans que M. Granval ait eu à nous demander cette rectification, qui nous a paru nécessaire pour faire cesser toute confusion.

Un correspondant de notre confrère lui écrit à ce sujet :

« C'est parfait ! »

Vous protestez avec énergie, mais vous n'avez pas attaché assez d'attention à la déclaration de M. Europe : « Elles sont inutilisables. La plupart sont dévitrifiées ».

Si ces bouteilles sont « dévitrifiées », cela ne peut être dû qu'à un défaut de fabrication.

C'était une raison pour ne pas les payer. C'était de la mauvaise marchandise.

Or, selon vos dires, on s'est empressé de verser 364.154 \$ 00, alors qu'il n'y avait aucun crédit inscrit.

Pour qu'on ait payé avec autant d'empressement des bouteilles « dévitrifiées », c'est qu'il y a collusion : il y a au gouvernement ou des gens malhonnêtes ou des imbéciles.

Je vous signale le fait et vous dis, puisque vous avez pris avec tant de chaleur la défense des contribuables, vous devez poursuivre votre action et rechercher où sont les responsabilités ; car il n'est pas admissible, qu'en cette période de crise, on puisse dilapider ainsi une somme de 364.154 \$ 00.

Bien cordialement vôtre :

X, planleur et contribuable.

C'est avec raison que M. de Lachevrotière souligne par ailleurs que l'expression « dévitrification » est improprement appliquée aux phénomènes qui ont rendu ces bouteilles inutilisables.

Toutefois, il y a lieu de rectifier et de développer les quelques explications données par notre confrère.

Il est exact que la dévitrification soit une opération industrielle destinée à obtenir, par une seconde fusion prolongée et le resserrement des molécules, un nouvel aspect du verre, qui peut ainsi devenir opaque, craquelé et prendre aussi des formes fantaisistes recherchées par le commerce.

Nos lecteurs ne s'attendent pas à ce que nous leur fassions un cours de chimie industrielle. Cependant, et tout en nous en excusant, nous pensons nécessaire d'établir ce que nous croyons être les véritables causes qui ont eu comme effet de rendre les dites bouteilles inutilisables. Ce qui nous oblige un peu à donner des explications d'ordre purement technique.

Le verre à bouteille, en Europe, est généralement obtenu par la fusion de diverses matières comme l'argile, le calcaire, le sable, tous les débris de verres brisés et des oxydes de fer, qui lui donnent sa couleur verte, avec des composés d'alcali, tels que le sulfate et le carbonate de soude.

Le verre obtenu ainsi, de toute première qualité pour l'utilisation visée, résiste fort bien aux agents atmosphériques ; même sous notre climat, où leur action est tout particulièrement énergique. Il suffit de voir comment se comportent les vieilles bouteilles de champagne et d'eaux minérales.

Il n'en est pas de même, paraît-il, des bouteilles de la Société des verreries de l'Extrême-Orient, qui deviennent légèrement opaques, cassantes et n'ont plus la même résistance à la pression intérieure, après être restées de longs mois exposées au soleil, à la pluie et aux différences de température. La résistance à la pression intérieure, par centimètre carré, est surtout le plus gros inconvénient.

Pourquoi ces défauts, alors que des bouteilles venues d'Europe pourraient, pendant un temps beaucoup plus long, résister aux mêmes agents atmosphériques, sans que leurs qualités soient sérieusement modifiées ?

Ici, nous croyons devoir relever une note de notre confrère de Saïgon, disant :

— « Ce sont des bouteilles fabriquées avec des matières de mauvaise qualité, des matières premières non vitrifiables »...

Soyons justes avant tout, afin que nos critiques restent impartialement faites selon le droit de chacun.

Nous croyons, nous, que c'est le contraire qui s'est produit : que les matières premières étaient de trop bonne qualité.

Et voici pourquoi :

Cette société fabrique, en grandes quantités, des verres à vitre et du verre pour glaces qui donnent la meilleure impression de fini, de pureté et de solidité. Elle utilise, pour cette fabrication spéciale, du sable blanc du Đông-Triệu, du calcaire magnésien et des sels de soude (sulfate et carbonate). Elle obtient, répétons-le, des verres d'une remarquable limpidité et transparence.

Mais ces mélanges ne convenaient peut-être pas pour le verre à bouteilles, de fabrication locale, lequel, comme on sait, reste blanc, avec une légère teinte bleutée dans son épaisseur. Ce silicate double a probablement le défaut des silicates de soude industriels. Ils sont trop solubles, et on peut supposer que l'humidité constante de ces pays agirait comme agent de dissociation lente de ses éléments constitutifs. D'où opacité et une forte réduction — on dit de 50 % — de son pouvoir de résistance à la pression par centimètre carré, que nous supposons prévue au contrat passé avec la Direction des Régies.

Sans vouloir excuser les maladresses de celle-ci et l'inconscience stupéfiante qui a abouti à des commandes massives sans tenir compte des réels besoins de la colonie, on peut cependant estimer que les raisons qu'elle donnait, de son refus de prendre livraison des dites bouteilles devenues inutilisables étaient assez justifiées pour soutenir un procès.

Ce procès avait été, d'ailleurs, engagé.

Nous nous souvenons d'une décision du Conseil de Contentieux ordonnant une expertise par trois experts. Puis le silence s'est fait.

Et soudain, on nous apprend, par la discussion en séance de la commission permanente du Grand Conseil, que le procès n'a pas été suivi... parce qu'il aurait été perdu — ce qui est loin d'être prouvé — et qu'on a transigé pour la légère somme de 364.154 \$.

Cet incident a amené l'opinion publique, à Saïgon, à prononcer le mot de « collusion ». Il a une gravité qu'il n'est pas nécessaire de souligner.

Donc, il appartiendra à notre gouverneur général — s'il n'a pas lui-même autorisé cette transaction si désastreuse pour nos finances — de rechercher les dessous de cette opération et d'en faire connaître les motifs par des explications publiques, que chacun appréciera.

Il ne faut pas qu'il compte sur un silence de toute la presse. La situation financière de l'Indochine ne permet plus de telles combines, qu'on exécutait jadis en sourdine, en disant : les chiens aboient, mais la caravane passe.

CHANTECLER

Piastres disparues :
les représentants de l'Administration ont-ils trompé le Grand Conseil ?
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1934)

À la dernière commission permanente du Grand Conseil, M. de Lachevrotière ayant demandé des explications sur une demande de crédits de 364.000 \$ par la Douane, M. le directeur des Finances lui avait déclaré qu'il s'agissait du paiement de bouteilles aux Verreries d'Extrême-Orient, bouteilles dévitrifiées, fut-il dit.

Notre confrère Tirard ayant contesté dans *le Colon français* l'exactitude de cette déclaration, M. de Lachevrotière posa la question à M. le secrétaire général Graffeuil, qui lui répondit, par lettre du 28 juin : « La somme indiquée, qui est de « 384.000 \$ et non de 360.000 \$, a servi à payer le reliquat des fournitures de bouteilles faites par les Verreries du Tonkin [*sic : d'Indochine*] et les Verreries d'Extrême-Orient, en exécution de contrats anciens.

C'étaient des sommes incontestablement dues ; mais cela n'a pas de rapport avec la question d'un stock de bouteilles dévitrifiées, qui reste en discussion avec les Verreries d'Extrême-Orient. »

À quoi Lachevrotière répondit dans son article de *la Dépêche* du 6 juillet : « Je souligne que M. Henri Tirard affirme qu'aucune somme ne fut payée aux deux verreries du Tonkin au cours de l'année 1933. — On ne peut laisser croire qu'il y a eu un détournement de 384.000 \$. Il est nécessaire de justifier cette inscription budgétaire.

Dès réception de cet article, Tirard fit un enquête auprès des verreries et, le 12 juillet, télégraphia à Lachevrotière : « Reçois aujourd'hui *Dépêche* 6 courant publant télégramme Gougal 28 juin à propos bouteilles vides. Viens interviewer directeurs Verrerie Indochine* et Verrerie Extrême-Orient. Tous deux ont déclaré que leur société n'a pas touché un seul cent durant l'année 1933, que les explications données par *Colon français* sont exactes. Il y a quelqu'un qui ment. Ce ne sont pas les Verreries ni les journalistes. Bien fraternellement. »

Et dans *le Colon français* du 15 juillet, Tirard concluait :

« Les déclarations de M. Eutrope et de M. Graffeuil sont fausses. J'ai fait la preuve. J'ai tenté de fournir une explication que le service compétent refusait de donner au journaliste, à l'élu, au contribuable.

J'ai dit que j'étais curieux. En présence de la déclaration de M. Graffeuil, je vais poser une question : la somme de 384.000 \$ n'a-t-elle pas été payée au transporteur des bouteilles vides pour éteindre son action en Justice à propos du litige des caisses, et ne serait-ce pas la Banque de l'Indochine qui aurait reçu la dite somme ? La parole est à M. Graffeuil. »

Ici, Tirard fait allusion au procès que, devant l'insigne mauvaise foi de M. Diethelm, directeur des Finances et des Douanes, refusant d'admettre les erreurs et négligences graves de la plupart des receveurs provinciaux quand ils prirent la suite des débitants généraux d'alcool, la Société des transports maritimes et fluviaux de l'Indochine* a été obligée d'intenter à l'Administration. Les moyens invoqués par la Douane en réponse aux mémoire précis, nets, irréfutables de la société ne peuvent être qualifiées que de deux épithètes au choix : ridicules ou insolents.

En fait, M. Diethelm s'est cyniquement réclamé de la jurisprudence bolcheviste : « Le droit, je ne le reconnaiss pas à de simples sujets ; la loi c'est ma volonté ».

Louis XIV, quand il disait : « l'État, c'est moi », entendait : Je prends, moi, la responsabilité des actes de mes fonctionnaires. » Ainsi le moindre manant savait à qui s'adresser quand il se croyait victime de l'Administration. Il faisait un procès au roi. Et il y avait des juges qui souvent prononçaient contre le roi.

Mais M. Diethelm, quand il disait : « La loi, c'est moi et je fais ce que je veux » était un simple pedzouille irresponsable ; après lui, ses successeurs vont, d'irresponsable en irresponsable, faire traîner l'affaire jusqu'à ce que, dans dix ou quinze ans, un arrêt du Conseil d'État condamne le contribuable indochinois à payer vingt fois ce qu'aurait coûté au début une honnête transaction. [...]

VERRERIES D'EXTREME-ORIENT
(*La Journée industrielle*, 26 septembre 1934)
(*Le Journal des débats*, 27 septembre 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1933, faisant ressortir une perte de 2.679.953 fr.

M. Giscard d'Estaing a été réélu administrateur.

Le rapport signale que la société devait, pour écouter la production, profiter des débouchés offerts à l'exportation, et spécialement en Chine pour les verres de qualité qu'elle fabrique maintenant. Si le métrage vendu a été suffisant, les prix ont baissé dans de fortes proportions, par suite de l'action des concurrents européens. Ceux qui disposent de ressources considérables ont pu accentuer encore la baisse de ces prix ; il a été alors décidé d'arrêter momentanément la fabrication.

Le rapport ajoute que la société reste prête à reprendre les marchés d'exportation dès qu'elle le jugera utile et qu'elle sera en bonne posture pour prendre la place qui doit normalement lui revenir dans une organisation internationale de ces marchés, qui ne pourra être indéfiniment différée.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1934
(Suite et fin)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} mars 1935)

[...] La Société des verreries d'Extrême-Orient, à la suite de sa réorganisation financière, a transformé son outillage. Malgré la crise économique qui sévit en Extrême-Orient, la demande importante qui existe pour des produits de cette qualité permet d'assurer à l'usine de Haïphong un débouché suffisant pour sa fabrication, mais la concurrence acharnée des divers producteurs européens maintient des prix extraordinairement bas qui sont encore déficitaires. [...]

VERRERIES D'EXTREME-ORIENT
(*Le Ciment*, octobre 1934)

M. Giscard d'Estaing a été réélu administrateur.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1935)

UNE AUDIENCE COMMERCIALE EXTRAORDINAIRE. — Une audience commerciale extraordinaire est tenue samedi sous la présence de M. de Gentile, avec l'assistance de MM. Godelu et Renaud.

M. Péraldi tenait le plumitif.

.....

Jugements sont rendus dans les affaires :

1^o) Antony contre Société des Verreries d'Extrême-Orient. Réclamation de plus de 3.000 p. 00, le Tribunal se déclare incompétent, les parties ayant, suivant les clauses du contrat, reconnu la compétence du tribunal de la Seine.

.....

VERRERIES D'EXTREME-ORIENT
(*Le Temps*, 25 septembre 1935)

L'assemblée du 24 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1934 faisant ressortir un déficit net de 549.197 francs. contre 2.679.953 l'an dernier. Le rapport signale des signes d'amélioration de la situation économique en Indochine.

VERRERIES D'EXTREME-ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 27 septembre 1935)

L'assemblée ordinaire du 24 septembre, présidée par M. Louis Boyaval [SFDIC], a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par une **perte de 549.197 francs**.

M. [Jacques] Lovenbach a été réélu administrateur.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. [René] Bouvier⁸ et du Vivier de Strel⁹.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

[...] Société des verreries d'Extrême-Orient. — Cette société continue à éprouver de sérieuses difficultés d'ordre commercial. Le marché chinois lui étant fermé par la concurrence étrangère, elle n'a pu reprendre la fabrication des verres à vitres.

En ce qui concerne les bouteilles, les besoins de la clientèle à l'exportation ont été très faibles. Par contre, il y a eu reprise de la demande en Indochine et le four a été rallumé pour deux courtes campagnes. [...]

Verreries d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 octobre 1935)

L'assemblée a pris acte de la démission de MM. Guignard et Toché [SFFC], administrateurs, et leur a donné *quitus* de leur gestion

Société des verreries d'Extrême-Orient
Assemblée ordinaire du 24 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 novembre 1935)

L'assemblée est présidée par M. Louis Boyaval, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents, le représentant de la Société financière française et coloniale, et le représentant de la Compagnie de Saint-Gobain.

M. Papillon [SFFC] remplit les fonctions de secrétaire.

81.471 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes réunis, Messieurs, en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts, pour entendre le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes sur la situation de la société, approuver, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice 1934 et statuer sur les questions à l'ordre du jour.

Verres à vitres. — Nous vous avons indiqué l'année dernière les raisons qui nous avaient amenés à arrêter momentanément la fabrication du verre à vitres ; la situation ne s'étant pas améliorée, cette fabrication n'a pas été reprise. Nous nous sommes efforcés, au cours de l'année, de consolider notre position sur le marché d'Indochine.

⁸ René Bouvier (1883-1954) : directeur de l'usine de carbure de silicium de La Bathie (Savoie) de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Ugine), puis administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine (1913) et administrateur (c. 1927), administrateur délégué (1930), vice-président (1933) de la Société financière française et coloniale (SFFC).

⁹ Edmond du Vivier de Strel (1869-1946) : ancien directeur de cabinet d'André Lebon au ministère des colonies, inlassable propagandiste, administrateur d'une quarantaine de sociétés. Voir encadré.

Administrateur de la SFFC à partir de 1934, il la représenta dans trois de ses filiales indochinoises.

Certains relèvements des droits d'entrée du verre à vitres décidés par le Gouvernement général assurent maintenant une protection efficace contre les entrées de verres à vitres étranger.

D'autre part, en vue du maintien de notre clientèle, nous avons négocié avec les fabricants métropolitains de verre ; nous avons pu, dans ces conditions, assurer notre approvisionnement.

Bouteilles. — En ce qui concerne les bouteilles, les besoins de notre clientèle à l'exportation ont encore été très faibles : par contre, il y a eu une augmentation de la demande pour l'Indochine. Ces commandes ont pu être satisfaites en partie par prélèvement sur nos stocks si bien que le four n'a été rallumé que pour deux courtes campagnes.

Nous devons vous signaler la solution amiable des litiges en cours depuis plusieurs années avec la régie des alcools de l'Indochine au sujet de la fourniture de bouteilles antérieure à 1929.

Notre activité ayant considérablement diminué par suite de l'arrêt plus ou moins complet des fabrications, nous avons pu réduire les frais fixes de notre affaire ; les résultats de 1934 n'enregistrent pas encore toutes les conséquences de ces compressions dont certaines n'ont pu être réalisées qu'au début de 1935. Sur la base de cette activité restreinte, nous espérons que les mesures prises nous permettront d'équilibrer progressivement notre exploitation et d'attendre une reprise des affaires, que laisse prévoir l'évolution actuelle de la situation économique de l'Indochine.

Au total, l'exercice se solde par une **perte de 549.197 fr. 77.**

Remarques sur le bilan

Le bilan que nous soumettons à votre approbation est établi dans le même cadre que le bilan précédent. Les postes Bâtiments et Matériel et installations demeurent sans changements : cette année encore, nous n'avons cru. devoir procéder sur ces postes à aucun amortissement ; vous vous souvenez, d'ailleurs, que ces postes avaient été très fortement amortis en 1932, lors de la réduction de capital pratiquée à l'époque. Passant en revue la suite du bilan, vous remarquerez une diminution notable de nos stocks, tant en Approvisionnements 280.000 francs,

qu'en Produits fabriqués 490.000 francs

par suite de la réduction de notre activité, le compte Débiteurs divers diminue de 230.000 francs ; nous avons pu diminuer de 180.000 francs le poste Fournisseurs qui tombe à un chiffre très faible : dans le même temps, nous avons pu rembourser partiellement l'avance qui nous est consentie par la Banque de l'Indochine ; de ce fait, les Créditeurs divers diminuent de 380.000 francs et augmentent de 118.000 francs notre disponible encaisses et banques.

Au compte de profits de pertes, il nous a semblé plus intéressant de grouper sous la rubrique Frais généraux et charges diverses l'ensemble des frais généraux, tant du siège social à Paris que de l'exploitation, alors que, jusqu'à présent, seuls les frais généraux du siège social figuraient à cette place.

Questions à l'ordre du jour

Dans le courant de l'exercice 1934, M. [Georges] Guignard [ing. chef P+C. Adm. SFEDTP] et M. [Carlo] Toché nous ont remis leur démission d'administrateur : nous pensons que vous vous associerez aux regrets que nous a causés leur départ.

M. [Jacques] Lovenbach [Glaceries de Saint-Roch (Belgique), Ch. fer Rosario-Puerto-Belgrano, Saint-Gobain], administrateur sortant, est rééligible et accepte le renouvellement de son mandat. Nous vous proposons sa réélection.

Conformément à l'article 21 des statuts, votre conseil a appelé aux fonctions d'administrateur. M. Bouvier, en remplacement de M. Guignard, et M. du Vivier de

Street en remplacement de M. Toché. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces nominations faites par votre conseil à titre provisoire seulement.

Nous vous rappelons que vous aurez à nommer des commissaires aux comptes chargés de vous présenter un rapport sur l'exercice 1935 et à fixer le montant de leur rémunération.

Enfin, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendrons compte verbalement des marchés ou entreprises passés avec des sociétés ou établissements dans lesquels certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects.

Nous vous prierons de nous en donner acte et de nous renouveler pour l'exercice en cours les autorisations prévues par la loi précitée.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF	
Frais de constitution et d'augmentation de capital	349.788 75
Frais d'études et de premier établissement	1 00
Licences et brevets	100.101 00
Mobilier	1 00
Terrains	1.400.506 88
Bâtiments et constructions	4.353.303 40
Matériel et outillage	5.700.584 95
Travaux en cours	28.378 40
Caisses et banques	160.116 52
Débiteurs divers	333.599 60
Impôts à récupérer	201 878 50
Approvisionnements	2.416.872 30
Marchandises en cours de route	35.738 45
Produits fabriqués	912 503 40
Compte d'ordre	2.514 40
Profits et pertes 1933	2.679.953 81
Profits et pertes 1934	549.197 77
	<u>19.224.940 19</u>
PASSIF	
Capital	15.500.000 00
Créditeurs divers	3.143.150 80
Fournisseurs	65.304 04
Provisions diverses	516.485 35
	<u>19.224.940 19</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et charges diverses	929 844 00
Intérêts et agios	193.742 67
	<u>1.123.586 67</u>
CRÉDIT	
Bénéfice sur vente et produits divers	574.388 90
Solde	549.197 77
	<u>1.123.586 67</u>

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée approuve dans toutes ses parties le rapport du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les amortissements ; elle approuve également le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice 1934, tels qu'ils viennent d'être présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée donne *quitus* de leur gestion aux administrateurs en fonction pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de MM. [Georges] Guignard [ing. chef P+C. Adm. SFEDTP] et Toché, administrateurs, et leur donne *quitus* de leur gestion.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 20 des statuts, l'assemblée réélit comme administrateur, pour une durée de six ans, M. [Jacques] Lovenbach [Glaceries de St-Roch (Belgique), Ch. fer Rosario-Puerto-Belgrano, Saint-Gobain], administrateur sortant.

Conformément à l'article 21 des statuts, elle ratifie la nomination comme administrateurs de MM. [René] Bouvier et [Edmond] du Vivier de Streel, en remplacement de MM. Guignard et Toché, administrateurs démissionnaires. Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin aux dates prévues précédemment pour M. Guignard en ce qui concerne M. Bouvier, et pour M. Toché en ce qui concerne M. du Vivier de Streel.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme M. Grégoire, commissaire chargé de lui présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1935, et M. Étienne Drevon, commissaire suppléant en cas d'empêchement du premier. Elle fixe à 1.000 francs l'indemnité qui sera allouée celui des commissaires qui présentera le rapport.

Sixième résolution

L'assemblée générale donne acte au conseil qu'il lui a été rendu compte des opérations traitées avec d'autres sociétés dans lesquelles certains administrateurs ont des intérêts directes ou indirectes. Elle renouvelle à ceux-ci et à ceux de leurs collègues qui se trouveraient dans le même cas les autorisations prévues par la loi du 24 juillet 1867.

III

FLÂNERIE À TRAVERS LES STANDS DE LA FOIRE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 27 décembre 1935, p. 1)

..... La Société des Verreries d'Extrême-Orient, rue Jules-Ferry à Haïphong, a tenu à meubler de ses articles un petit kiosque qui ne désemplit pas de visiteurs. Glaces de Saint-Gobain, cristallerie, verres Pyrex, bouteilles, verres classiques de toutes tailles et de couleurs variées, carreaux transparents rouges, blancs et bleus permettant à l'occasion d'éclairer par dessous. Dans des aquariums, des poissons rouges promènent avec élégance leur éternel ennui.

Un grave accident en Annam (*Chantecler*, 2 janvier 1936, p. 6) (*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1936)

Le 27 décembre, au col de Phu-gia, une automobile manquant le tournant est tombée dans le ravin profond d'une quinzaine de mètres.

Le chauffeur indigène a été tué : M^{me} Lecuyer, femme du directeur de la Société des verreries d'Extrême-Orient, à Haïphong, a trouvé également la mort dans cet accident. Le 3^e occupant, M. Santerre, directeur SOAEO de Saïgon, a été blessé légèrement.

Informations et communiqués VERRERIES D'EXTREME-ORIENT (*Le Journal des débats*, 1^{er} août 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 présenteront une amélioration par rapport à ceux de 1934 qui s'étaient traduits par une perte de 549.197 fr.

Verreries d'Extrême-Orient Assemblée ordinaire du 24 septembre 1936 (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 novembre 1936)

Séance présidée par M. Louis Boyaval, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. [Lucien] Delloye et [Pierre] Laurens [SFFC].

Secrétaire : M. [Paul] Papillon.

Nombre d'actions présentes ou représentées : 112.452.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes réunis, Messieurs, en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts, pour entendre le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes sur la situation de la société, approuver, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice 1935 et statuer sur les questions à l'ordre du jour.

Exploitation

Verre à vitres. — Le marché d'exportation nous est toujours fermé par suite des prix très bas qui y sont pratiqués et nous devons nous limiter au marché indochinois.

En Indochine, nous avons poursuivi la politique de consolidation de notre position commerciale que vous avez approuvée l'année dernière et nous avons pu arriver à un accord avec les fabricants métropolitains de verre, en vue du maintien de notre clientèle. Étant données les incertitudes commerciales actuelles, notre fabrication reste d'ailleurs provisoirement arrêtée.

Bouteilles. — À l'exportation, les demandes ont été très faibles et les prix pratiqués par la concurrence extrêmement bas. En Indochine, la mise en vente par l'administration d'un stock considérable de bouteilles rendues disponibles par la suppression de la Régie des alcools au Tonkin a déprimé le marché et a permis à certains de nos clients de s'approvisionner à bas prix pour plusieurs années ; de ce fait, nos ventes ont beaucoup diminué sur celles de l'année dernière.

Résultats

Les réductions de frais fixes de notre affaire, que nous vous signalions l'année dernière, ont donné leur plein effet à partir du mois d'avril 1935 : les résultats de cette année ne profitent donc pas encore pleinement des économies correspondantes, mais ils marquent cependant une amélioration notable sur celui de l'exercice précédent.

Nous approchons de l'équilibre de notre exploitation et nous espérons le réaliser progressivement malgré les difficultés actuelles ; notre situation étant ainsi améliorée, nous pourrons attendre dans de meilleures conditions une reprise de nos affaires.

Au total, l'exercice se solde par une **perte de 199.588 francs 36.** [...]

Questions à l'ordre du jour

Le mandat d'administrateur de M. [René] Bouvier vient à expiration cette année ; nous vous proposons sa réélection. [...]

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

[...] Société des verreries d'Extrême-Orient. — Le problème des débouchés reste la préoccupation principale de cette société. Le marché chinois lui étant toujours fermé par la concurrence, il lui a été impossible de reprendre la fabrication du verre à vitres. Elle a cependant réussi à conclure, pour l'Indochine, un accord avec les fabricants métropolitains en vue du maintien de sa clientèle.

Les ventes de bouteilles sur les marchés à l'exportation ont été des plus réduites. Quant au marché indochinois, il a été troublé par l'écoulement d'un stock considérable de bouteilles appartenant à la régie des alcools. Les commandes locales ont cependant permis de reprendre les fabrications pour une courte campagne. Les ventes de verre à vitres ont ainsi atteint 30.000 mètres carrés contre 55.000 en 1934 et les ventes de bouteilles 2.185.000 unités contre 2.620.000 l'année précédente.

Mais grâce à une nouvelle compression des frais fixes, la perte de l'exercice, non comprises les charges financières, a pu être ramenée à 52.166 francs contre 355.455 francs en 1934. Cette exploitation ne paraît donc pas éloignée de trouver son équilibre.
[...]

1937 : 200 salariés > 2.700 t. de bouteilles.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière*, 23 septembre 1937)

L'assemblée ordinaire réunie le 22 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice de 158.145 fr. qui vient en déduction des pertes antérieures s'élevant à 3.428.739 fr.

Le rapport du conseil fait observer que le bénéfice brut est en augmentation de près de 250.000 fr. par suite de l'amélioration du chiffre d'affaires, tandis que les frais généraux et charges diverses ont diminué de plus de 100.000 fr. comme conséquence de la politique d'économies à laquelle s'est attaché le conseil. Cependant, les Intérêts et agios demeurent très lourds et le conseil a dû consentir une hypothèque sur les terrains et immeubles de la Société à Haïphong pour obtenir que soit prolongé le moratoire de la dette.

Pour le verre à vitres, la société, comme précédemment, est restée éloignée des marchés d'exportation où les conditions sont défavorables. En Indochine, conformément à l'accord antérieurement passé avec les fabricants de verre à vitres, la société n'a pas repris sa fabrication.

Pour les bouteilles, l'amélioration des affaires en Indochine a valu des commandes sensiblement plus importantes que l'année dernière. Un commencement de reprise a également été constaté à l'exportation.

L'amélioration des conditions commerciales et les réductions de frais pratiquées ont permis au conseil de présenter pour la première fois des comptes en bénéfice.

MM. Gentil et Du Vivier de Strel ont été réélus administrateurs.

Robequain, *Géographie de l'Indochine française*, 1939.

Outre les petites verreries indigènes et chinoises de Hanoï, Nam Dinh, Cholon, une manufacture moderne, rassemblant 200 ouvriers, existe à Haïphong. Elle a cessé en 1933, après accord avec les industriels métropolitains, la fabrication du verre à vitres, pour se limiter à celle des bouteilles, dont elle fournissait 2.900 tonnes en 1937.

Enfin, deux manufactures de porcelaine se sont installées à Hanoï et Haïphong ; 300 ouvriers environ y travaillaient en 1937 ; il en sort des pièces de vaisselle, des isolateurs, etc. La plus grande partie des poteries communes utilisées par les indigènes proviennent encore d'ateliers annamites ou chinois.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} octobre 1937)

L'assemblée ordinaire du 22 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui, pour la première fois, se soldent par un bénéfice s'élevant à 158.145 fr. ; ce bénéfice a été porté en déduction des pertes antérieures atteignant 3.428.739 fr.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

[...] Société des verreries d'Extrême-Orient. — L'amélioration de la situation économique en Indochine et l'assainissement du marché intérieur, sur lequel avaient pesé en 1935 des stocks accumulés, ont permis en 1936 l'écoulement dans cette Colonie de quantités importantes de verre à vitres. La Société, qui a poursuivi en 1936 l'exécution de son accord avec le consortium des fabricants français, a bénéficié de cette amélioration du marché sans avoir à remettre en route ce compartiment de ses fabrications.

La campagne de fabrication de bouteilles destinées au marché indochinois s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes et le marché extérieur a manifesté quelques signes de reprise. La Société a pu réaliser, d'autre part, une nouvelle réduction de ses frais et charges, de telle sorte qu'elle a été en mesure de présenter à ses actionnaires des comptes bénéficiaires pour d'exercice 1936.

Les résultats nets, après paiement des charges financières, font apparaître, sans amortissements, un profit de 158.145 fr. 21 **contre une perte de 199.588 fr. 36 en 1935.**

Durant les premiers mois de 1937, la société a reçu d'importantes commandes de bouteilles qui permettent d'escampter une amélioration substantielles des résultats pour l'exercice en cours. [...]

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
Assemblée ordinaire du 22 septembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} janvier 1938)

L'assemblée est présidée par M. Louis Boyaval, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, qui remplissent les fonctions de scrutateurs.

M. Papillon est désigné comme secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts, pour entendre les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuver s'il y a lieu les comptes de l'exercice 1936 et statuer sur les questions à l'ordre du jour

Verre à vitres

Nous avons dû, comme les années dernières, rester éloignés des marchés d'exportation où les conditions commerciales demeuraient défavorables. En ce qui concerne l'Indochine, nous avons poursuivi l'exécution de l'accord antérieurement passé avec les fabricants français de verres à vitres. Dans ces conditions, nous n'avons pas repris notre fabrication dont l'arrêt remonte au début d'août 1933.

Bouteilles

L'amélioration des affaires en Indochine nous a valu des commandes sensiblement plus importantes que l'année précédente. À l'exportation, nous avons également constaté un commencement de reprise qui, en 1936, a eu seulement pour effet

d'amener certains clients à prendre livraison de bouteilles que nous conservions en stock pour leur compte.

Les charges récentes que nous avons subies à la suite de l'application des nouvelles lois sociales ainsi que les variations monétaires ont entraîné une augmentation de nos prix de revient que l'évolution du marché ne nous a permis de récupérer que partiellement.

Résultats de l'exercice

Les réductions des frais pratiquées précédemment, jointes aux améliorations des conditions commerciales enfin ressenties en 1936, nous permettent de vous présenter, pour la première fois, des comptes en bénéfice. Nous sommes heureux de vous signaler à cette occasion le dévouement et l'activité de nos agents.

Bien que l'Indochine ait subi dans le dernier trimestre de 1936 quelques mouvements ouvriers, nous n'avons eu à en enregistrer aucun parmi notre personnel. Nous avons, d'ailleurs, observé attentivement l'évolution du coût de la vie et nous avons tenu à augmenter de nous-mêmes les rémunérations dans la proportion qui convenait.

Bilan

Les postes du bilan que nous soumettons à votre approbation présentent peu de différences avec ceux du bilan précédent ; ils seront commentés par MM. les commissaires aux comptes et n'appellent de notre part aucune explication particulière. Nous n'avons, cette année encore, procédé à aucun amortissement des immobilisations qui avaient d'ailleurs été très fortement amorties en 1932 lors de la réduction de capital.

Au compte de profits et pertes, il nous a semblé qu'il serait judicieux de charger la dénomination de la rubrique Frais sociaux, frais généraux et charges diverses, et de la remplacer par Frais généraux d'exploitation frais sociaux et charges diverses ; vous aurez à vous prononcer sur cette modification,

Par ailleurs, vous remarquerez la très notable augmentation du bénéfice brut sur ventes et produits divers en progression de près de 250.000 francs par suite de l'amélioration de notre chiffre d'affaires, tandis que les frais généraux et charges diverses diminuent encore, au total, de plus de 100.000 francs, comme conséquence de la politique d'économies à laquelle nous n'avons cessé de nous attacher.

Les Intérêts et Agios demeurent très lourds et nous avons dû consentir une hypothèque sur nos terrains et bâtiments de Haïphong pour obtenir que soit prolongé le moratoire de notre dette.

Au total, l'exercice se solde, par un bénéfice de 158.145 fr. 21, qui viendra diminuer les pertes des exercices antérieurs.

Questions à l'ordre du jour

Les mandats d'administrateur de MM. [E.] Gentil [Saint-Gobain] et du Vivier de Streel viennent à expiration cette année ; nous proposons leur réélection.

Nous vous rappelons que vous aurez à nommer des commissaires aux comptes conformément aux nouvelles dispositions législatives et à fixer leur numération ; comme vous le savez, l'un au moins d'entre eux doit, maintenant, faire partie dès commissaires agréés par la cour d'appel de Paris.

Lors de votre dernière assemblée générale, vous avez donné à ceux de vos administrateurs qui en avaient besoin l'autorisation prévue par la loi du 24 juillet 1867. Nous vous demandons de vouloir bien, connaissance prise du rapport spécial qui vous est présenté par MM. les commissaires, renouveler cette autorisation valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à examiner les comptes de l'exercice en cours.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

ACTIF	
Frais de constitution et d'augmentation de capital	349.788 75
Frais d'études et de premier établissement	1 00
Licences et brevets	100.001 00
Mobilier	1 00
Terrains	1.444.709 84
Bâtiments et constructions	4.309.100 50
Matériel e1 outillage	5.697.584 95
Travaux en cours	25.480 00
Caisses et banques	544 993 28
Débiteurs divers	244 900 95
Impôts à récupérer	203.006 03
Approvisionnements	2.345.043 00
Marchandises en cours de route	62.852 65
Produits fabriqués	644.072 40
Compte d'ordre	2.001 80
Pertes antérieures	3.428.739 94
	<u>19.402.277 09</u>
PASSIF	
Capital	15.500.000 00
Créditeurs divers	3.158.405 83
Fournisseurs	50.567 78
Provisions diverses	535.158 35
Bénéfice de l'exercice 1936	158.145 21
	<u>19.402.277 09</u>

Compte de Profits et pertes

DOIT	
Frais fixes d'exploitation	95.432 90
Frais généraux d'exploitation, frais sociaux et charges diverses	331.687 94
Intérêts et agios	139 054 60
Bénéfice de l'exercice	158.145 21

	<u>724.320 65</u>
AVOIR	
Bénéfice brut sur ventes et produits divers	724.320 65
	<u>724.320 65</u>

LES RÉSOLUTIONS

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaires aux comptes, MM. D. Groussot et F[ernand] Boulmer, agréés par la Cour d'appel de Paris, leur mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à examiner les comptes de l'exercice 1937. Chacun d'eux pourra exercer ses fonctions seul en cas d'empêchement de son collègue pour quelque cause que ce soit.

Elle fixe à 1.000 francs la rémunération qui sera allouée à chacun des commissaires qui lui présenteront les rapports prévus par la loi.

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[...] Société des verreries d'Extrême-Orient. — Au cours de l'exercice 1937, cette société, qui nous avait donné dans le passé de sérieux sujets d'appréhension, a retrouvé une activité normale. Elle a fabriqué et vendu deux fois et demie plus de bouteilles que pendant l'année précédente, dont une partie sur les marchés d'exportation.

D'autre part, la consommation du verre à vitre en Indochine s'est également accrue et la société a poursuivi l'application de ses accords avec les industriels métropolitains.

Au total, le compte de profits et pertes, avant amortissements, s'est soldé pour 1937 car un bénéfice de 1.341.181 francs contre 158.145 francs pour 1936. Ce bénéfice a permis de faire face à l'augmentation nécessaire du fonds de roulement et d'améliorer la situation de trésorerie.

Le volume des ventes s'est maintenu dans les premiers mois de 1938. [...]

NÉCROLOGIE

Lucien Delloye

(*Le Journal des débats*, 26 décembre 1938)

On annonce la mort de M. Lucien Delloye, ancien directeur général et vice-président honoraire des glacières de Saint-Gobain, officier de la Légion d'honneur, décédé, 102, avenue de Villiers.

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 août 1939)

PARIS. — Modification. — Société des Verreries d'Extrême-Orient, 51, rue d'Anjou.
— Siège transféré : 23, rue Nitot. — *Petites Affiches*.

À Haïphong

— — o — —

[Les visites du Gouverneur général](#)
(*La Tribune indochinoise*, 27 août 1941, p. 2)

.....
Après un bref arrêt aux chantiers de constructions de bateaux de plaisance du cercle nautique de Do Son, il clôturait ses visites de la matinée en se rendant à la Société des verreries d'Extrême-Orient.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Figaro*, 27 octobre 1941)

On escompte, pour 1940, des résultats bénéficiaires en notable augmentation sur ceux de 1939, qui s'élevaient à 2 330.377 francs et qui avaient été complètement affectés aux amortissements.

Depuis l'armistice, l'importation des verres à vitres, en Indochine, a complètement cessé. Toutefois, malgré les difficultés à résoudre, la société envisagerait la remise en marche prochaine de cette fabrication.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Figaro*, 30 mars 1942)

Le bénéfice de l'exercice 1940 a atteint 5.007.668 francs, contre 2.330.377 sur lequel ont été affectés aux amortissements 4.575.092 fr. Ces résultats ont permis pour la première fois depuis la constitution de la société, la répartition de l'intérêt statutaire de 6 %, soit un dividende de 7 fr. 50 brut, par action. Pour l'exercice 1939, les bénéfices avaient été intégralement portés aux fonds de prévoyance. La société n'a pas repris la fabrication du verre à vitres en raison des difficultés insurmontables rencontrées, mais la fabrication des bouteilles a gardé toute son activité et des demandes intéressantes pour l'exportation ont été enregistrées mais n'ont pu être servies en raison des circonstances.

Les audiences du Gouverneur Général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 4 octobre 1942)
(*La Volonté indochinoise*, 5 octobre 1942)

HANOÏ, 3 Octobre. — L'Amiral Decoux a reçu ... M. Gauvrit, directeur de la Société des Verreries de l'Indochine.... (OFI).

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal*, 5 octobre 1942)

Les résultats de l'exercice 1941 permettraient de maintenir le dividende à 6 % par action.

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme fondée en novembre 1923
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : Fabrication et vente de tous produits en verre et en cristal.

Siège social : 51, rue d'Anjou, Paris (8^e).

Capital social : 15.500.000 fr., divisé en 124.000 actions de 125 fr.

À l'origine, 5.000.000 fr. en 20.000 actions de 250 fr.

Porté en juin 1925 à 10.000.000 par émission de 20.000 actions de 250 fr.

En mai 1926 à 15.000.000 par création de 20.000 actions de 250 fr. émises à 275 fr.

En nov. 1928 à 20.000.000 par émission au pair de 20.000 actions de 250 fr.

Réduit en 1932 à 5.000.000 en 40.000 actions de 125 fr.

Porté à nouveau à 15.500.000 par émission au pair de 84.000 actions de 125 fr.

Parts bénéficiaires : 10.000 parts.

Conseil d'administration : MM. Louis BOYAVAL, président ; René BOUVIER, Lucien DELLOYE [Saint-Gobain][1856-1938], Eugène GENTIL, Edmond GISCARD d'ESTAING, Jacques LOVENBACH, E. du VIVIER de STREEL, administrateurs.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : dans les 9 mois qui suivent la clôture de chaque exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, dividende de 6 % aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil ; sur le solde : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non cotée]

Exercices	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.
milliers de fr.			fr.
1940	1.333	930	7,5

L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION DE L'INDOCHINE
par l'Inspection générale des mines de l'Indochine (I. G. M. I), février 1943
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Verrerie

[182] La seule production de verre en partant du sable était réalisée par la Société des Verreries d'Extrême-Orient qui, ces dernières années, avait limité sa fabrication à celle du verre à bouteilles, réalisant son maximum avec 5.900 t. (soit 12.000.000 de bouteilles) en 1940. Depuis, la production avait diminué, passant respectivement par 5.000 et 3.000 t. en 1941 et 1942.

Actuellement arrêtée par le manque de carbonate de soude qu'avait jusqu'alors fourni, de façon d'ailleurs insuffisante, l'importation, la fabrication du verre doit reprendre dès que va commencer la production locale de carbonate dont il a été question plus haut.

[183] Une fabrication des objets en verre suffisante à la presque totalité de nos besoins, comprenant notamment la verrerie de laboratoire (à l'exception des cornues), est assurée par un certain nombre d'entreprises locales en partant du groisil et du verre cassé local. D'assez sérieuses difficultés ont été rencontrées pour le remplacement des creusets de verrier, antérieurement en grès de Setchouen ou en argile réfractaire de Hong-kong ; l'Administration a participé aux recherches entreprises pour trouver des grès locaux ; une solution convenable actuellement a été trouvée par des verreries locales.

La situation présente a amené l'arrêt de quelques entreprises, tout en opérant une émulation et une sélection parmi les autres, dont certaines ont vu leurs productions tripler par rapport à 1939.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 19 mars 1943)

L'Amiral Decoux a reçu le 18 Mars M. Gauvrit, Directeur des Verreries de l'Indochine...

1943-nov. 1948 : arrêt de la production.
1949 : 3.700 t.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.
Exercice 1943
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

INDOCHINE

Société des Verreries d'Extrême-Orient. — L'usine de Haïphong a été mise en chômage complet après une courte campagne de bouteillerie, en raison de l'épuisement des stocks en sels de soude dont le renouvellement est impossible dans les circonstances actuelles.

Le résultat de l'exercice 1943, soit 1.012.000 fr., a été porté en totalité aux amortissements normaux et aux « Fonds de renouvellement du matériel ».

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Exercice 1946
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 8 septembre 1947)

Verreries d'Extrême-Orient

L'usine de Haïphong, arrêtée en 1943 après épuisement de ses stocks de matières premières, est toujours en chômage. Mais elle est pour ainsi dire intacte, ne nécessitant que quelques travaux pour remise en état.

Son fonctionnement exige relativement peu de main-d'œuvre. D'autre part, la Société a recruté du personnel en France et acheté du matériel nouveau. Elle a également pris des mesures pour la reconstitution d'un stock de matières premières, de sorte qu'elle pourrait reprendre assez rapidement sa production de bouteilles. Mais les

frais indispensables qui ont continué à courir depuis quatre ans, alors que toute exploitation avait cessé, ont absorbé sa trésorerie. Elle ne pourra donc repartir qu'au moyen d'un prêt de démarrage.

Il est à penser que ce prêt lui sera accordé avec d'autant moins de difficulté qu'elle présente un programme de travail particulièrement étudié et utile pour l'économie indochinoise puisque ses fabrications pourront non seulement alimenter le marché intérieur mais trouver aussi d'intéressants débouchés l'exportation.

L'assemblée générale ordinaire du 17 avril 1947 a approuvé les comptes des exercices joints 1944 et 1945, qui ont fait apparaître une perte de 2 millions 368.526 fr., provenant des frais non couverts par suite du chômage des fabrications. Le changement de la parité piastres-francs intervenu fin 1945 a fait apparaître un bénéfice comptable de change de 4.265.973 fr., qui a été porté en provision.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

Exercice 1947

(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 21 octobre 1948)

Société des verreries d'Extrême-Orient

Le bilan, au 31 décembre 1946, qui vient d'être approuvé par les actionnaires, se rapporte à une année de chômage total pour l'exploitation. Aucune recette n'ayant été effectuée, une perte de 1 275 980 francs correspond aux dépenses nécessitées par la conservation des actifs de la Société.

Toutes les dispositions ont été prises en vue de la remise en marche de l'usine. Les installations ont été réparées, le personnel spécialisé a été recruté et formé, le stock de matières premières entièrement reconstitué

La Société n'avait plus besoin, pour reprendre ses fabrications (dont l'Indochine et les pays voisins ont le plus pressant besoin), que d'avoir le fonds de roulement indispensable et elle attendait, avec impatience, la décision des Pouvoirs publics. L'Administration vient de lui allouer un prêt de démarrage de 3.500.000 piastres, sur lequel un premier acompte de 2.500.000 piastres lui a été versé. L'ordre de départ a été aussitôt donné et la mise en route de l'usine doit avoir lieu dans le courant du troisième trimestre 1948.

REGARDS SUR DEMAIN

L'exportation, condition première de prospérité

par Paul Munier

(*L'Entente*, 23 septembre 1950)

Dans le voisinage de Haïphong, existe une usine, la seule du genre à ma connaissance — au Tonkin bien entendu — où l'on fabrique des objets de verrerie dont une grande partie, autrefois, était exportée

L'exploitation a été courageusement reprise, mais on est en butte à des difficultés extrêmes, comme toutes les industries locales destinées, pour tout ou partie, au commerce d'exportation. En ce qui concerne la verrerie, des difficultés particulières s'ajoutent au difficultés générales et communes.

En effet, la verrerie du Cua Cam est installée pour utiliser le chauffage au fuel-oil. Le combustible intervient, dans la fabrication, pour une part importante des frais.

D'ailleurs, cette industrie importe, par définition même, tout ce qu'elle emploie, sauf le sable.

Or le fuel-oil est extrêmement cher, non seulement par son prix d'origine, mis par les droits de douane qui le frappent à l'entrée en Indochine.

En outre, l'électricité, dont toutes les manufactures, y compris la verrerie, font grand usage, est à un tarif très élevé. Avant la guerre : 0 p 06 le kWh ; aujourd'hui 1 p 30.

Quant au sable, c'est pire encore : de 2 p. 50 le mètre cube autrefois, il est passé à 200 p. aujourd'hui.

À tout cela s'ajoute, dans les plaintes entendues, celle, générale, relative au coût de la main-d'œuvre.

En ce qui concerne les droits de douane, récrimination supplémentaire et déjà entendue : ils frappent lourdement le matériel d'équipement, d'entretien et de remplacement. Un parallèle avec ce qui se passe, par exemple, à Singapore, est édifiant. Singapore est port franc. Les industries de transformation y jouissent de l'avantage énorme d'être exonérées de droits de douane, tout au moins quant à leur matériel et aux objets où produits qu'elles exportent. En Indochine, les droits écrasent ce qui, pourtant, ne sera pas vendu dans le pays. Une sorte de dumping à rebours !

Non point que, parfois, les industriels n'aient réussi à se faire entendre et à obtenir des avantages. Ainsi la verrerie est-elle exonérée de droits en ce qui concerne le carbonate, importé nécessairement. Mais on m'a fait remarquer que le carbonate n'est qu'un faible élément dans le calcul du prix de revient du verre. Les éléments principaux de ce calcul sont le combustible, le prix de l'électricité et celui de la main-d'œuvre.

D'ailleurs, le carbonate, bien que dégagé de droits d'entrée, ce qui compte, est un produit bon marché qui est devenu un produit cher. Le Japon, qui vendait à bas prix, vend maintenant plus cher que le produit venant de France et qui revient lui-même à un prix très élevé.

De telle sorte qu'une industrie qui devrait être prospère, se débat dans de grandes difficultés, comme beaucoup d'autres.

Pourtant, on ne peut nier que l'Indochine en général, le Nord Viet-Nam en particulier, auraient le plus grand intérêt à ce que les exportations de jadis reprennent, atteignent les chiffres d'autrefois et les dépassent. Ne serait ce que pour l'intérêt présenté par d'éventuelles et massives rentrées de devises.

Comme je l'ai dit au début de cette enquête, un pays qui importe et n'exporte pas est un pays qui se ruine.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT *(L'Information financière, économique et politique, 2 décembre 1950)*

L'assemblée ordinaire du 30 novembre a approuvé les comptes de 1949 se soldant par une perte de 3.372.968 fr. L'assemblée extraordinaire a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société (bien que les pertes soient supérieures à la moitié du capital) et de regrouper les actions de 125 fr. en titres de 2.500 francs.

Le rapport du conseil dit que la société a effectué les grosses réparations dans son usine et va pouvoir reprendre les fabrications avec un matériel entièrement remis en état.

Capital. — Société anon., fondée en novembre 1923, au capital, à l'origine, de 5 millions de fr., porté à 10 millions de fr. en juin 1925, à 15 millions fr. en mai 1926, à 20 millions en novembre 1928 ; réduit à 5 millions et porté à 16.300.000 tr. en 1946.
— Parts : 10.516.

Objet. — Fabrication et vente de tous produits en verre et en cristal. — Usine à Haïphong (Nord Viet-Nam).

Conseil. — MM. Paul Papillon [SOFFO], présid.-dir. gén., Pierre Arbeit [Saint-Gobain], admin.-dir. gén. adj. ; E. Gentil [Saint-Gobain], Ch. de Hemptinne [adm. belge de Saint-Gobain depuis 1936], S. de Lapierre [SOFFO], Société frse des distilleries de l'Indochine [SFDIC], Société financière pour la France et les pays d'outre-mer [SOFFO], admin.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1951)

En mai, la production s'est élevée à 653 tonnes, dont 606000 bouteilles et 478.000 bols à latex.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

La Société des verreries d'Extrême-Orient, qui avait été durement atteinte par la crise de 1929 au moment même où elle développait considérablement ses installations, avait remboursé toutes ses dettes en 1940, et faisait des bénéfices substantiels. Pendant ces dernières années, la situation au Tonkin avait rendu de nouveau ses exercices déficitaires, mais la production a repris : en 1949, elle dépassait 4.000 t. et l'exploitation était redevenue bénéficiaire.

AVIS DES COURTIERS
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 février 1952)

Verreries d'Extrême-Orient. — Le 25 février, regroupement des actions (1 de 2 500 fr. pour 20 anc.).

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1952)

L'assemblée des porteurs de parts du 21 mai devant décider la transformation des parts en actions a été reportée, faute de quorum, au 11 juin.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juillet 1952)

Les comptes de 1951, qui seront soumis à l'assemblée du 24 juillet, se soldent par un bénéfice contre un déficit de 51.937.259 francs pour 1950.

Ces résultats permettraient de résorber presque entièrement les pertes accumulées. Celles-ci se totalisaient au 31 décembre 1950 à 67.376.868 fr., comportant un déficit de 1.529.353 fr. à imputer aux dommages de guerre.

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} août 1952)

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT. — L'assemblée ordinaire du 24 juillet a approuvé les comptes de 1951 qui se soldent par un bénéfice net de 62.288.503 francs et a décidé de l'affecter en totalité à l'amortissement des pertes antérieures.

La visite faite à la chambre de commerce de Haïphong
par les cinquante officiers vietnamiens de l'Ecole de formation tactique ¹⁰
(*L'Entente*, 18 septembre 1952)

Conférence de M. de Gasperis, directeur de la SACRIC, secrétaire de la chambre :

.....
Nous devons mentionner également la Société des verreries d'Extrême-Orient, installée en 1925 à Haïphong. La création de cette industrie a eu pour but d'assurer au Vietnam la totalité de ses besoins en bouteilles et en flaconnages de toutes formes. Mais la production a bien vite dépassé les besoins locaux et, avant guerre, les Verreries d'Extrême-Orient expédiaient sur Manille, Hongkong, Singapore, Bang-kok et les Indes. Sa production est d'environ 6.000 t. de bouteilles par an. Comme la plupart des grosses entreprises industrielles de la place, cette Société fait chaque année des investissements nouveaux très importants. Elle vient notamment de créer un atelier pour la décoration des bouteilles, flacons et gobelets en émaux de couleur vitrifiés. La production journalière de cette industrie sera de 40.000 objets.

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 octobre 1953)

L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour le 20 octobre, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice 1952.

La société a mis à profit l'arrêt d'inter-campagne de fin mai au début septembre 1952 pour apporter diverses améliorations aux aménagements de son usine de Haïphong. L'atelier de décor pour bouteilles à étiquettes vitrifiées a été mis en route dans de bonnes conditions, en novembre 1952.

Le bilan au 31 décembre 1952 se caractérise par une augmentation importante des « Immobilisations », conséquence de l'exécution du programme de développement des installations amorcé en 1951, et un accroissement des « Dettes à court terme » qui ont servi en partie à financer ce programme.

La société vient de conclure avec la Caisse centrale de la France d'outre-mer, un emprunt qui va lui permettre de remplacer sa dette à court terme par une dette à moyen terme.

¹⁰ Dirigée par le colonel Vanuxem.

L'exercice 1952 se solde par un bénéfice brut de 45.361.777 francs.

Après 27.820.970 francs d'amortissements normaux et 11.825.000 fr. d'amortissements exceptionnels, il a été prélevé 3 millions 559.012 francs pour annulation du solde des pertes antérieures ; le solde, soit 2.156.795 francs, permet la répartition de l'intérêt statutaire, soit net 218 francs par action de 2.500 francs.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 octobre 1953)

À l'assemblée du 20 octobre, le président a déclaré, en réponse à un actionnaire, que la dévaluation de la piastre n'avait eu jusqu'à présent que peu d'influence sur les résultats de l'exercice 1953.

Le président a indiqué, également, que l'exercice en cours se présentait d'une façon plus favorable que pour la période correspondante de l'exercice précédent pendant lequel il y avait eu un arrêt dans le travail.

La société poursuit la réalisation du programme de développement de ses moyens de production ; c'est ainsi que l'installation d'une troisième chaîne de fabrication de bouteilles a été poussée, ce qui a permis de commencer à l'utiliser en mai 1953. Des machines-outils complétant l'atelier mécanique ont été également mises en service.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1952 se soldant par un bénéfice net de 5.713.807 fr. et voté le dividende de 218 fr. net par action de 2.500 fr., payable à partir du 1^{er} novembre.

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S. O. F. F. O.)

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1955)

Participations

.....
SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT. — Les fabrications se sont poursuivies dans de bonnes conditions jusqu'à fin août 1954, date à laquelle un accident causé par l'armée a conduit à un arrêt momentané du four. Une indemnité doit d'ailleurs être versée à la société en réparation du préjudice causé. Par suite de cet arrêt, les résultats de l'exercice 1954 seront en régression mais néanmoins très satisfaisants.

Verreries d'Extrême-Orient

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} décembre 1955)

Le rapport présenté à l'assemblée du 29 novembre, tenue sous la présidence de M. Papillon, signale que, faute d'avoir pu établir un « modus vivendi » acceptable avec les autorités du Nord-Vietnam, la société a dû se résoudre à évacuer du Tonkin tout ce qui pouvait l'être.

Les fabrications ont été définitivement arrêtées en janvier 1955 ; l'ensemble des machines, des approvisionnements et du matériel a été évacué sur Saïgon où il se trouve entreposé à l'heure actuelle en vue d'une utilisation ultérieure.

Il reste à Haïphong un actif immobilier important composé de terrains et de bâtiments ; ceux-ci sont gardiennés par les soins d'un organisme français. La Société a cherché à utiliser ou à vendre ce qui a été évacué sur Saïgon et divers projets sont en

vue à ce sujet ; en attendant, il a été possible d'obtenir à Saïgon un travail de quelques mois pour l'atelier de décor, dont le matériel a été remonté et mis en marche en juin 1955.

Le conseil s'efforcera d'obtenir que l'Administration tienne compte de la situation actuelle pour déterminer les indemnités d'éviction à allouer aux entreprises françaises du Nord-Vietnam.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1954, se soldant par un bénéfice net de 29.651.982 fr., versés au compte d'amortissements supplémentaires sur construction.

Société des verreries d'Extrême-Orient
[Desfossés 1956/1462]

Papillon (Paul), 463 (adm.-dir. Chalandage et remorquage de l'Indoch.), 1462 (pdt Verreries Extr.-Orient).

Arbeit (Pierre)[St-Gobain] 1451 (SOVIREL), 1455 (dg Verreries Paul Laurent + Anjou), 1456 (dg Verreries à bouteilles du Nord), 1457 (adg Verreries Cognac + Carmaux), 1461 (adg Verrerie Brie + Bugey), 1462 (adga [Verreries d'Ext.-O.](#)), 1584 (pdt Quartz et silice), 1587/1 (pdt Prosilis).

Daloz (Jean)(1899-1961)(X-Ponts. 1918-1929 : ing. TP en Indoch. puis SFFC/SOFFO dt il devient adg en 1956), 305 (adg SOFFO), 629 (Études expl. min. IC), 1777 (Fonc. Sud Madag.), 1805 (Caout. de l'Indoch.), 1462 (Verr. Ext.-O.), 1811 (adm.-dir. Indoch. cult. trop.), 1831 (SAFIC), 1844 (Plant. indoch. thé), 1845 (Agric. d'Annam), 1998 (Sucr. raff. Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Gentil (Eugène)(1880-1961)(ép. Dlle Saint-Clair. Ing. ECP, DGh St-Gobain, pdt conseil dir. CCI frse États-Unis, adm. *Le Figaro*), 1451 (Sovirel), 1462 (Verreries d'Ext.-Orient).

Hemptinne (Charles de), 1449 (St-Gobain), 1462 (Verreries d'Ext.-Orient).

SOFFO, 1462 (Verreries d'Ext.-Orient).

Distilleries de l'Indochine, 1462 (Verreries d'Ext.-Orient).

Estève (H.), 53 (comm. cptes Phénix-Incendie), 67 (comm. cptes Phénix-Acc.), 718 (comm. cptes Prod. chim.+raff. Berre), 865 (comm. cptes Nord-Lorraine), 1241 (comm. cptes SAFT), 1285 (comm. cptes CGE), 1298 (comm. cptes Parisienne d'air comprimé), 1299 (comm. cptes SUDAC), 1462 (comm. cptes Verr. Ext.-O.), 1563 (comm. cptes Origny), 1584 (comm. cptes Quartz et silice), 1587/1 (comm. cptes Prosilis), 2145 (comm. cptes Grande Maison de blanc).

Montéty (F. de), 1462 (comm. cptes Verr. Ext.-O.), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.), 2199 (comm. cptes Papeteries Indoch.).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing. Tél. : KLE. 62-90.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en 1923, pour 99 ans.

OBJET : La fabrication et la vente de tous produits en verre et en cristal.

CAPITAL : 19.220.000 fr., divisé en 7.688 actions de 2.500 fr. À l'origine, 5 millions, en actions de 250 fr. Porté en 1925 à 10 millions ; en 1926 à 15 millions, et en 1928 à 20 millions.-Réduit en 1932 à 5 millions par l'échange de 2 actions de 250 fr. contre 1 nouvelle de 125 fr. Porté à la même époque à 15.500.000 fr., puis en 1946 à 16.300.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 25 février 1952. Porté en 1952 à 19.220.000 fr. par création de 1.168 actions de 2.500 fr. attribuées gratuitement aux porteurs de parts en échange et annulation de leurs titres (1 action pour 9 parts.)

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, 4 % sur les 15 millions de fr. représentant le montant de la réduction du capital. Sur le surplus, 10 % au conseil et le solde aux actions, sauf prélèvements pour amortissement, réserves ou reports.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital non amorti ; ensuite. répartition aux actionnaires d'une somme de 15 millions correspondant à la réduction du capital. Le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Sté Financière pour la France et les Pays d'Outre-.Mer.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 107. — Notice SEF : PC 321.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 1 (1^{er} novembre 1953), 218 fr. ; 2 (12 juillet 1954), 2.120 fr.

en milliers de fr	Bénéfice nets	Divid. et tant.
-------------------	---------------	-----------------

1946	- 1.276	—
1947	- 3.334	—
1948	- 3.558	—
1949	- 3.373	—
1950	- 51.937	—
1951	62.288	—
1952	5.716	2.049
1953	58.007	21.856
1954	29.652	—

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	194.461	200.969	248.917	206.000	193.630
Autres valeurs immobilisées	160	163	163	158	15.174
Réalisable					
V a l e u r s d'exploitation	67.830	116.882	129.919	123.015	93.283
Débiteurs	5.962	25.576	39.828	42.884	66.149
Disponible	586	5.297	5.349	26.720	33.653
Résultats	67.377	67.377	5.088	1.529	—
	<u>336.376</u>	<u>416.214</u>	<u>429.264</u>	<u>409.306</u>	<u>401.889</u>
PASSIF					
Capital	16.300	16.800	19.220	19.220	19.220
Réserves	169.925	169.926	167.006	176.552	218.695
Fonds de renouvellement et Provisions	12.756	18.203	23.075	66.519	45.160
Dette à long terme	—	—	—	45.900	45.900
Dette à court terme	137.395	149.497	214.247	34.108	—
Bénéfices	—	62.288	5.716	58.007	29.652
	<u>336.376</u>	<u>416.214</u>	<u>429.264</u>	<u>409.306</u>	<u>401.889</u>

RADIATIONS DE VALEURS CHEZ LES COURTIERS (*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1957)

Aux termes d'un avis numéro 3.193 publié le 29 janvier par la Chambre syndicale des Courtiers, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la cote à dater du 1^{er} avril :

.....
Verreries d'Extrême-Orient,

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(L'Information financière, économique et politique, 9 mars 1957)

Le rapport présenté à l'assemblée du 7 mars, présidée, par M. Papillon, signale que, l'évacuation réalisée, tout a été mis en œuvre pour essayer de reprendre à Saïgon l'activité professionnelle exercée par la société.

Seul l'atelier de décor a pu être remis en marche et fonctionne depuis juin 1955. Le matériel de verrerie se trouve encore en attente ; la société envisage sa reprise par une société vietnamienne à créer qui l'exploiterait à Saïgon.

La société s'efforcera d'obtenir le remboursement de la charge résultant de l'évacuation de la zone de Haïphong.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1955 se soldant par une perte de 9.833.952 fr.

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(L'Information financière, économique et politique, 11 janvier 1958)

L'assemblée ordinaire du 9 janvier a approuvé les comptes et le bilan de 1956.

Le rapport du conseil signale que les efforts tendant à susciter la création d'une verrerie à bouteilles à Saïgon, qui utiliserait le matériel évacué de l'usine d'Haïphong, n'ont abouti jusqu'à maintenant à aucun résultat positif, malgré l'intérêt de cette création pour l'économie du pays.

La filiale, la Société indochinoise de pyrotechnie*, a continué à exploiter normalement l'atelier de décor qu'elle a remonté à Saïgon en 1955.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(L'Information financière, économique et politique, 21 novembre 1958)

L'assemblée ordinaire du 19 novembre a approuvé les comptes de 1957 et ratifié la vente faite à la Société indochinoise de pyrotechnie* du matériel de la société entreposé à Saïgon, pour le prix de 3.300.000 piastres vietnamiennes.

Le rapport du conseil indique que le projet de création à Saïgon, sous l'égide du gouvernement vietnamien, d'une importante usine de verrerie, est sur le point d'aboutir à une réalisation.

La création de cette verrerie doit être confiée à une société vietnamienne, au capital de 100 millions de piastres vietnamiennes, dénommée Cong Ty Thuy Tinh Vietnam. L'État vietnamien y sera majoritaire avec 50 % du capital social.

L'apport à cette société du matériel des Verreries d'Extrême-Orient sauvé du Nord-Vietnam est prévu par l'intermédiaire de la Société indochinoise de pyrotechnie, qui apportera également du matériel. La filiale, en contrepartie, recevra 1.500 actions de 1.000 piastres vietnamiennes de la Cong Ty Thuy Tinh Vietnam.

VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT
(L'Information financière, économique et politique, 18 août 1959)

Le projet de création à Saïgon, sous l'égide du gouvernement vietnamien, d'une importante verrerie est maintenant en cours de réalisation.

À cet effet, il a été créé une société anonyme, « Cong Ty Thuy Vietnam », au capital de 100 millions de piastres, dont 51 millions appartenant au gouvernement vietnamien, 44 millions 500.000 à la Société des Brasseries et Glacières de l'Indochine et 4.500.000 à la Société indochinoise de pyrotechnie*, filiale des Verreries d'Extrême-Orient.

La Société indochinoise de pyrotechnie a apporté à cette nouvelle société du matériel sauvé du Nord-Vietnam, qui lui a été cédé par les Verreries d'Extrême-Orient.

Catherine HODEIR,

Stratégie d'Empire : le Grand patronat colonial face à la décolonisation,

Paris : Éd. Belin, 2003, p. 163.

Face à l'intransigeance du gouvernement Diem, le grand patronat « indochinois » redécouvre les vertus de la solidarité entre les entreprises. Pour fonctionner, les BGI ont besoin d'importer plusieurs millions de bouteilles par an. Le ministre de l'Économie du Sud-Vietnam informe leurs dirigeants qu'elles coûtent trop cher au pays et qu'elles doivent construire une verrerie sur place. Or, il y a un problème : la concurrence avec la SOFO. Celle-ci réussit à évacuer de Haïphong sur Saïgon la totalité du matériel des Verreries d'Extrême-Orient et compte bien recommencer à produire.

Étienne Denis et Edmond Giscard décident alors de s'associer : la nouvelle verrerie commence à produire en 1961.

1968 : absorption par la SOFO. À cette date, la société est toujours en attente d'une indemnisation du gouvernement français et d'une autre pour du matériel en transit à Manille détruit en janvier 1942 par fait de guerre (d'après Pol Bruno, *Saga Giscard*, Paris, Ramsay, p. 147.).